

VIGIE

BULLETIN
D'ANALYSE
STRATÉGIQUE
ET PROSPECTIVE



E-mail: baspvigie@gmail.com

N°002 - AOÛT 2014



FRONTIÈRES ET MENACES TRANSFRONTALIÈRES EN AFRIQUE CENTRALE



E-mail: baspvigie@gmail.com

Une publication de l'Ecole Internationale des Forces de Sécurité (EIFORCES)

Directeur de la Publication:

G.B. MOHAMADOU HAMADICKO - DG/EIFORCES

Conseiller à la Rédaction:

CD DOUM-NDONGO - DGA/EIFORCES

Coordonateur Général:

Pr Wullson MVOMO ELA, Chef du Centre de Recherche et de Documentation de l'EIFORCES

Coordonateur Technique:

C/E ONGOLO Auguste
Chef Cellule Documentation CRD/EIFORCES

Comité de Rédaction:

Colonel MAPANGO MOUSSADJI Marcel Yves
Colonel ESSOH Jules César
Colonel AWOA Nicodème
Freddy MONNEYANG
Dr MESSING Jean Louis
ZOURMBA OUSMANOU
Dr. Thierry ZANG
Colonel Mvom Jacques Didier Lavenir
Cécile Annick NGOBO ATEMENGUE

Réalisation exécutive :

OPP NJINI Emmanuel
NGOBO ATEMENGUE Cécile Annick
EKOBENA ATEMENGUE Marie Joseph
OPP OBA Samuel Gervais

Traduction:

Ernest TAWONG SHEY
OPP Emmanuel NJINI
OP Emmanuel TAKANG EYONG

Crédit photos:

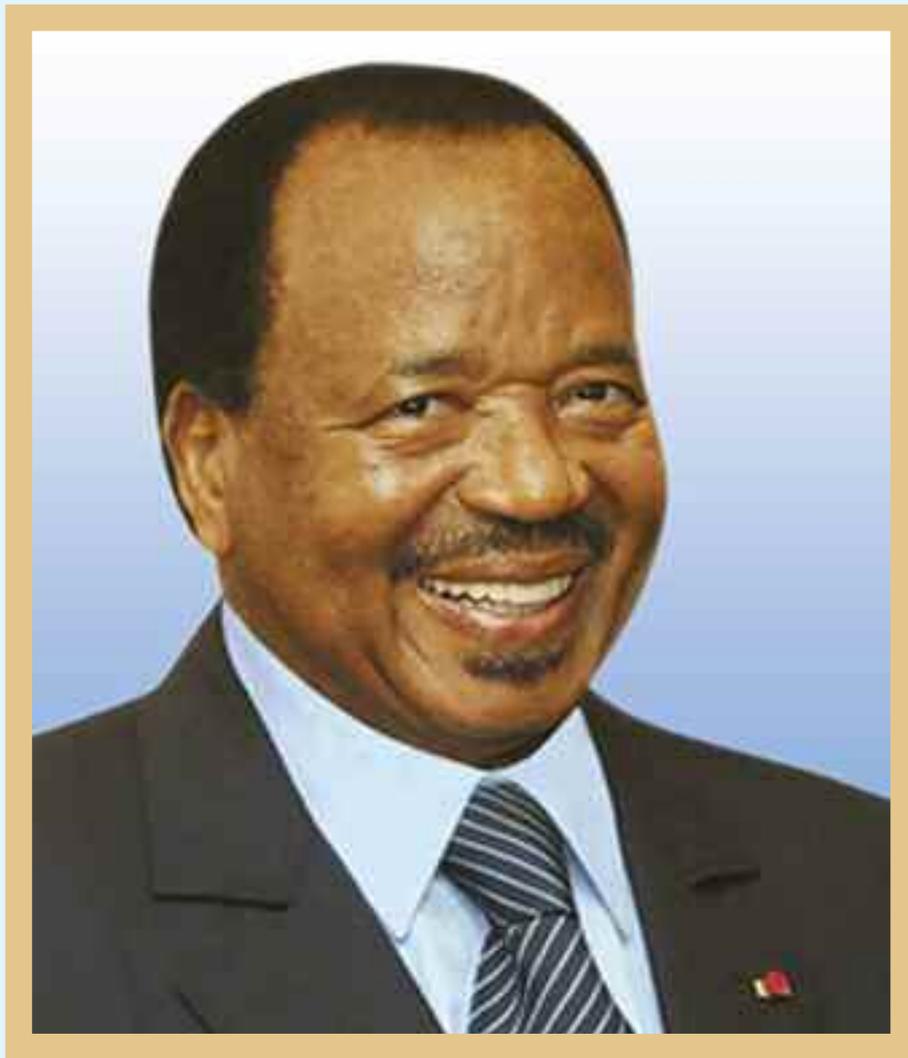
Centre de Recherche et de Documentation/EIFORCES
Google Images

Design et impression:

e2c Sarl: Tél : 22 00 09 82
e2csarl@yahoo.fr

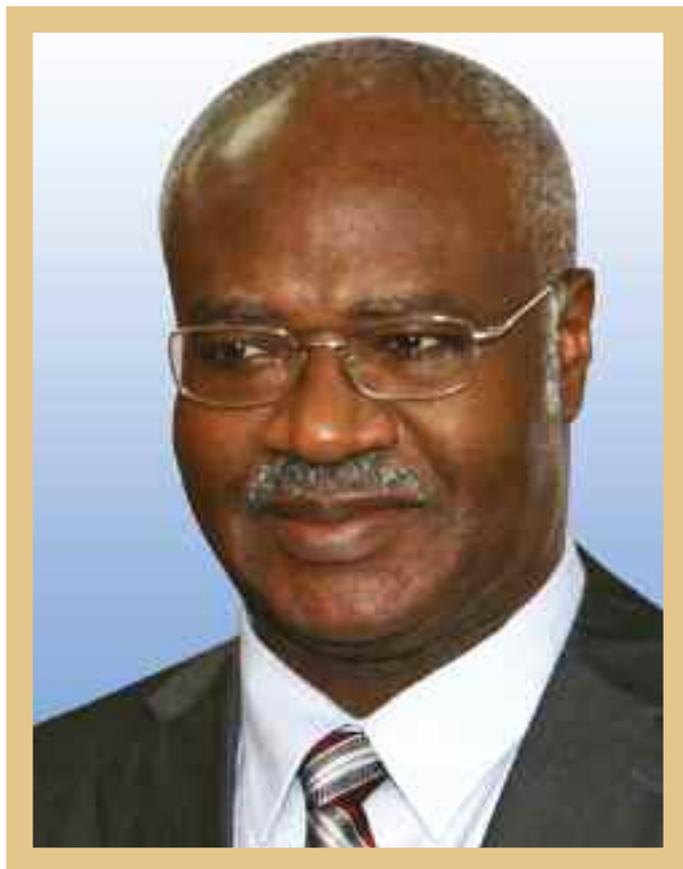
Staff EIFORCES.....	04
Sommaire.....	06
Editorial	07
EIFORCES en bref.....	08
Actualité de l'EIFORCES	09
Stages de formation des formateurs en ordre public.....	09
Exercice EUPST Awaé 2014	10
Afrique Centrale : L'EIFORCES au cœur de la promotion de la paix et la stabilité.....	14
EIFORCES : Un outil au service de la paix et de la sécurité collective du continent africain	16
EIFORCES : Ouverture et partenariats pour la montée en puissance d'un centre d'excellence.....	18
Dossier: Sécurité Transfrontalière	19 - 33
Introduction	20
Etat des lieux de la situation frontalière en Afrique Centrale	21
Les menaces liées aux frontières	24
Approche militaire de la protection des frontières ...	27
Approche sécuritaire de la protection des frontières en Afrique Centrale	30
International Afrique.....	34 - 46
Boko Haram : Autopsie d'une menace terroriste aux élans transrégionaux	34
La problématique de la prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique Centrale	38
La problématique de la circulation des armes légères de petit calibre en Afrique Centrale	43
Fiche synoptique : L'insécurité transfrontalière en Afrique Centrale en bref	47

EFORCES



S.E.M. Paul BIYA

Président de la République du Cameroun
Chef Suprême des Forces de Sécurité



YANG Philémon

Premier Ministre, Chef du Gouvernement



MEBE NGO'O Edgard Alain

Ministre Délégué à la Présidence chargé de la Défense
Président du Conseil d'Administration
EIFORCES



ALAMINE Ousmane MEY
Ministre des Finances
Tutelle Financière - EIFORCES



Pierre MOUKOKO MBONJO
Ministre des Relations Extérieures
Membre du Conseil d'Administration - EIFORCES



Jean Baptiste BOKAM
Secrétaire d'Etat chargé de la Gendarmerie
Co-tutelle Technique - EIFORCES



Martin MBARGA NGUELE
Délégué Général à la Sécurité Nationale
Co-tutelle Technique - EIFORCES



G.B Mohamadou HAMADICKO
Directeur Général - EIFORCES



CD Patrice DOUM-NDONGO
Directeur Général Adjoint - EIFORCES

L'EIFORCES EN DEUIL



Le Directeur Général de l'Ecole Internationale des Forces de Sécurité (EIFORCES), le Général de Brigade MOHAMADOU HAMADICKO, est décédé le 31 juillet 2014 à l'Hôpital d'instruction des Armées du Val-de-Grace à Paris des suites de maladie. En cette triste circonstance, VIGIE saisit l'opportunité que lui offre la parution de son second numéro pour rendre hommage à cet homme d'exception qui a présidé aux destinées de l'EIFORCES pendant un peu plus de trois ans.

Le Général Hamadicko, de regrettée mémoire, intègre l'Ecole Militaire Interarmées (EMIA) en 1969, et en sort

en 1972 en tant qu'officier au sein de la Gendarmerie Nationale.

Soucieux d'approfondir sa formation de base de façon continue, il subira par la suite de nombreux stages d'Etat-major, y compris dans les domaines du perfectionnement en Police judiciaire, Maintien de l'ordre, Sécurité Publique et Relations Internationales. Ces formations constitueront le socle d'un savoir-faire et d'une expérience professionnelle solides acquis tout au long de sa dense carrière, et résolument appuyés sur des connaissances et des qualités personnelles indéniables.

Colonel et Attaché de Défense à l'Ambassade du Cameroun à Rabat au Maroc, Mohamadou Hamadicko est élevé au grade de Général de Brigade à la faveur du Décret du Président de la République du 11 mars 2011. Le même jour, un second Décret présidentiel le nomme Commandant de l'EIFORCES. Depuis 2013, le Général Hamadicko en était devenu le tout premier Directeur Général, poste qu'il a occupé jusqu'au jour de son décès le 31 juillet dernier.

Le Centre de Recherche et de Documentation de l'EIFORCES (CRD/EIFORCES), par le truchement de VIGIE, associé à l'ensemble des personnels administratifs et techniques auxquels se joignent tous les stagiaires et chercheurs associés de l'EIFORCES, saluent la mémoire de l'homme de rigueur et de droiture qu'il a été, et expriment toute la reconnaissance qui est la leur en ce jour.

Requiescat in pace !

LES CONDOLEANCES DES FORCES DE DEFENSE

Le communiqué du MINDEF parvenu à notre rédaction :

«Le ministre délégué à la présidence, chargé de la Défense, a le regret d'annoncer le décès du Général de brigade Mohamadou Hamadicko, directeur général de l'Ecole Internationale des Forces de Sécurité (EIFORCES), survenu ce jour le 31 juillet 2014, de suites de maladie, à l'hôpital d'instruction des Armées du Val-de Grace à Paris.

Au nom du Chef de l'Etat, chef des Armées, le ministre délégué à la présidence chargé de la Défense adresse à la famille du regretté disparu si durement éprouvée, ses condoléances attristées et la compassion émue de l'ensemble des forces de défense.

Le programme des obsèques sera communiqué ultérieurement.»

(é) MEBE NGO'O Edgard Alain

EDITORIAL

La CEEAC d'ici 2025...

Dans la Déclaration issue de la XIII^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) tenue à Brazzaville en octobre 2007, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de ladite Communauté se sont engagés à "faire de la CEEAC, d'ici 2025, un espace de paix, de prospérité, de solidarité, et un espace économique et politique unifié". Pour atteindre cet objectif, son Secrétariat Général a été chargé d'assurer la mise en œuvre, le suivi et la coordination de cette Déclaration sur la Sécurité transfrontalière en Afrique Centrale. Il s'agissait notamment de rassembler et d'analyser de manière continue la documentation pertinente sur la nature et l'ampleur des phénomènes criminels transfrontaliers, de façon à appuyer des programmes ciblés de lutte contre ces phénomènes.

En effet, cette mission induit que la CEEAC contribue à remodeler le champ perceptuel des frontières qui séparent les États de la Communauté. De leur rôle de barrière, les frontières seraient désormais conçues et perçues comme des passerelles destinées à impulser une nouvelle dynamique au processus d'intégration sociale et économique, ainsi qu'au renforcement de la paix par la promotion des mesures de confiance entre les États et les populations. Bien plus, l'instauration d'une zone de paix et de coprosperité en Afrique Centrale serait une contribution majeure de la sous-région à l'intégration et



Pr Wullson Mvomo Ela
Chef du Centre de Recherche et de Documentation
EIFORCES

à la stabilité du continent. D'où le projet de Programme Frontière (PF-CEEAC) mis en œuvre par la CEEAC, et qui s'inscrit dans le cadre plus large du Programme Frontière initié à l'échelle continentale par l'Union africaine (UA).

Cette initiative, et bien d'autres, ne sont cependant pas encore parvenues à juguler l'insécurité rampante qui s'est développée au niveau des zones frontalières des États d'Afrique Centrale. Mal définies, mal délimitées, souvent non-démarquées et donc poreuses, les frontières y sont progressivement devenues le terreau de trafics illicites de tout genre, et d'une criminalité désormais organisée en réseaux. Du front Est marqué par l'instabilité du régime centrafricain, au front Ouest où pèse la menace Boko Haram, la problématique de

l'insécurité frontalière se fait rémanente en Afrique Centrale. Elle est désormais exacerbée par le trafic illicite des armes légères et de petit calibre (ALPC) dont les principaux animateurs sont bien souvent des réseaux criminels transnationaux et autres entrepreneurs d'insécurité.

Comprendre, dans une optique de prospective stratégique, le phénomène de l'insécurité au niveau des zones frontalières en général, et les questions spécifiques du terrorisme et de la prolifération des ALPC en Afrique Centrale, voici déclinée en ces termes de référence la préoccupation centrale du dossier de sécurité consacré aux menaces transfrontalières. Mais avant cela, voici quelques brèves sur l'EIFORCES.

EIFORCES EN BREF



EIFORCES

L'EIFORCES est un établissement public administratif de droit camerounais, doté d'une personnalité juridique et financière.

Localisation

Siège social : Yaoundé/Ngoussou

Textes organiques

Décret n°2008/179 du 22 mai 2008 portant création de l'EIFORCES ;

Décret n° 2012/307 du 25 juin 2012 sur les modalités d'organisation et de fonctionnement.

Missions

Formation et recherche dans les domaines du Soutien à la Paix et de la Sécurité.

Types de formation

Préparation au Diplôme d'Etat-major des Forces de Sécurité (DEMFS)
Préparation au Brevet d'Etudes Supérieures des Forces de Sécurité (BESFS).

Structure

Un Conseil d'Administration présidé par le Ministre de la Défense.

Membres : le Ministre des Relations Extérieures, le Secrétaire d'Etat en Charge de la Gendarmerie Nationale, le Délégué Général à la Sûreté Nationale, les Représentants de la Présidence de la République, des pays partenaires et Organisations (ONU, Union Européenne, Union Africaine, CEEAC, UEMOA...).

Une Direction Générale. Elle a à sa tête un Directeur Général assisté d'un Adjoint, des Conseillers Techniques, des Directeurs, des Chefs de Divisions...

Des organes consultatifs.

EIFORCES: «Un outil au service de la Paix et la Sécurité du Continent Africain»

STAGES DE FORMATION DES FORMATEURS EN ORDRE PUBLIC

Les 7ème et 8ème stages de formation des formateurs en ordre public ont refermé leurs portes le 18 juillet 2014 à AWAE lors d'une cérémonie grandiose présidée par le Commissaire Divisionnaire DOUM-NDONGO Patrice, Directeur Général Adjoint / EIFORCES. Cette cérémonie riche en couleurs marquait ainsi la fin de 8 semaines de travail, à la fois denses et intenses, qui ont permis d'enrichir de 36 le vivier de formateurs en ordre public déjà existant.



Ouvert aux officiers subalternes des forces de sécurité des pays partenaires de l'EIFORCES, le stage de formation des Formateurs en Ordre Public (FOP) vise un triple objectif :

- Le perfectionnement au commandement opérationnel des unités de sécurité appelées

à maintenir l'ordre à l'intérieur comme hors de frontières nationales en temps de paix, de crise voire de conflit ;

- la transmission des compétences de formateurs en vue de former et d'entraîner des unités et leur conférer une capacité opérationnelle permettant de répondre aux défis sécuritaires du moment ;

- la composition d'un vivier de formateurs pouvant entretenir et enrichir la doctrine de l'ordre public, en relation avec d'autres pôles de formation au niveau international, notamment dans le domaine de la recherche.

Pendant 8 semaines, 40 officiers originaires de 17 pays d'Afrique Subsaharienne (Bénin, Burkina-Faso, Burundi, Congo Brazzaville, Côte D'Ivoire, Djibouti, Gabon, Madagascar, Mali, L'île Maurice, Guinée Equatoriale, Guinée Conakry, Mauritanie, RDC, Sénégal, Togo,

Cameroun) ont été soumis à un programme articulé autour de six (06) domaines d'enseignement organisés en modules : Ordre Public, intervention opérationnelle, communication, pédagogie, techniques de renseignement, Opérations de maintien de la paix, Droit International Humanitaire et Droits de l'Homme.

Outre une sollicitation intellectuelle soutenue, les stagiaires ont eu à se soumettre quotidiennement à des activités physiques de haut niveau, dans le but de forger chez eux un mental et une endurance à toute épreuve.

Lesdites activités étaient encadrées par des mesures de sécurité très strictes, l'intégrité des participants relevant de la responsabilité du corps des formateurs, conformément aux dispositions de la charte. C'est dire si ces derniers ont pu démontrer leur professionnalisme, leur abnégation et leur loyauté, qualités saluées unanimement lors de la cérémonie de clôture, et dont devraient s'inspirer les nouveaux diplômés.

Au final, ce stage a produit 36 diplômés sur 40 stagiaires reçus. Il intervient au lendemain de l'exercice international EUPST AWAE 2014 qui a marqué le plein envol de l'EIFORCES en tant que centre d'excellence dans le domaine de l'initiation aux Opérations de Soutien à la Paix (OSP) et sa reconnaissance internationale en la matière.

L'EIFORCES AU CŒUR DE L'EXERCICE «EUPST AWAE 2014»

Dans un contexte africain où d'une part les crises deviennent de plus en plus complexes, nécessitant le déploiement des Opérations de Soutien à la Paix (OSP) multidimensionnelles et, d'autre part l'objectif stratégique de l'opérationnalisation de la Force Africaine en Attente est en cours d'implémentation, le Cameroun et l'Union Européenne viennent d'organiser à AWAE au CAMEROUN, sous la houlette de l'EIFORCES et de la Coopération française de sécurité et de défense, en collaboration avec l'UA et la CEEAC, la seconde session africaine du projet «European Police Services training 2011-2013» (EUPST) étalée sur deux périodes : du 24 mars au 4 avril 2014 pour la première, et du 14 au 25 avril 2014 pour la seconde. Au total, 555 membres des forces de Police et de Gendarmerie issus de dix-neuf (19) pays africains francophones et cinq (05) pays européens, ainsi que des experts et des observateurs des organisations internationales (ONU, UE, UA, CEEAC) et non gouvernementales ont participé à cette session. C'est l'occasion pour VIGIE de s'interroger sur le bien fondé et le contenu de cet exercice. D'où la présente interview qui lui est consacrée.

n Colonel, pouvez-vous nous expliquer brièvement l'origine de cet exercice «EUPST AWAE 2014 » et en quoi il a consisté ?

A titre de rappel, le projet «European Union Services Training 2011-2013(EUPST)» repose sur la mise en œuvre d'un programme d'entraînement porté par un Consortium de services de Police de l'Union Européenne, visant l'amélioration des capacités professionnelles policières en matière de gestion civile des crises à destination des policiers et gendarmes de l'UE et des pays hors Union-Européenne.

L'exercice «EUPST AWAE 2014» a mis en œuvre une mission destinée à consolider le processus politique, maîtriser la violence et soutenir l'action humanitaire dans un environnement stabilisé. Il était basé sur un thème inspiré de l'exercice CARANA du scénario 5 de la doctrine de l'UA qui conjugue les principales problématiques rencontrées dans les crises actuelles en Afrique : revendications territoriales ou sécessionnistes, actes terroristes, affrontements ethniques et religieux, problèmes de partage des ressources, trafics illicites, trafics d'armes, etc. Bref, Il s'agit d'un exercice d'entraînement multinational pour une mission multidimensionnelle engageant : un Etat-major de la composante police calqué sur le modèle réel des Opérations de Soutien à la Paix en Afrique ; une Unité de Police constituée (FPU en Anglais) chargée de la gestion de l'ordre public, de la protection des populations civiles, des personnels et des équipements de la mission. Cette FPU était associée à un Elément de Police Spécialisé (SPE) en investigations judiciaires, interventions à haut risque, protection rapprochée, reconnaissance de zones piégées et neutralisation des engins explosifs etc.



Colonel ENGOLO ELLA Thomas

Directeur des Etudes de l'EIFORCES
Directeur de l'exercice «EUPST Awae 2014»

Quels étaient les objectifs visés par l'exercice «EUPST AWAE 2014» ?

Cet entraînement intensif et inédit visait globalement l'amélioration des capacités professionnelles de la composante police des OSP



multidimensionnelles. Outre cet objectif global, quelques objectifs spécifiques étaient assignés à cette session entre autres : contribuer à l'opérationnalisation de la FAA à travers le renforcement des capacités de la composante police des forces sous-régionales; favoriser l'interopérabilité des unités de la composante police en OSP multidimensionnelles; favoriser le développement des procédures opérationnelles standards communes ; approfondir les connaissances des participants en matière de conduite d'opérations multinationales et multidimensionnelles de soutien à la paix ; en somme, familiariser le personnel de la composante police à l'environnement politique, diplomatique et juridique propre à toute mission de soutien à la paix, ainsi qu'aux relations nécessaires avec la société civile et les organismes humanitaires.



Parlons un peu de la préparation et du déroulement de l'Exercice. Qu'en a-t-il été de l'organisation et de la planification de l'«EUPST AWAE 2014» ?

Pour jouer « EUPST AWAE 2014 », l'organisation mise en place comprenait les organes suivants : **Une supervision générale** placée sous la haute Autorité de M. le Ministre Délégué à la Présidence Chargé de la Défense, PCA de l'EIFORCES, assisté de Messieurs le SED/CGN et le DGSN. **Une coordination** placée sous l'Autorité du Général de Brigade, Directeur Général de l'Ecole Internationale des Forces de Sécurité (EIFORCES) ; assisté du Commissaire Divisionnaire, Directeur Général Adjoint de l'EIFORCES, du Capitaine de corvette, Chef du Secrétariat militaire et du Chef de Bataillon, Chef de Division de la Coopération Militaire. **Une direction de l'exercice** articulée en pôles, cellules et pools, et chargée de planifier, coordonner, et assurer le bon déroulement de l'exercice proprement dit.

Après acceptation du Gouvernement camerounais d'abriter la deuxième session africaine de l'EUPST, les instructions de planification de cet exercice international ont été présentées et validées à l'occasion d'une réunion d'initialisation en janvier 2013 à Yaoundé. C'est au cours de cette réunion que les participants ont décidé de baptiser cet exercice «AWAE 2014», du nom de la ville appelée à abriter la manœuvre finale. Comme la plupart des exercices de cette nature, la phase de mise en œuvre a été précédée par un bref cycle de planification et des activités préparatoires comprenant le montage de l'exercice et la rédaction des différents documents y afférents, la formation préparatoire d'une Unité de Police Constituée (FPU) et d'un Elément de Police Spécialisé (SPE), un séminaire pédagogique des formateurs de l'Etat-major, et des réunions de cadrage de la direction de l'exercice avec les experts de l'UA, la CEEAC et l'UE à Yaoundé, à Addis-Abeba, et à Bruxelles.

Et que dire du déroulement de la manœuvre finale ?

S'agissant de l'exercice proprement dit, il s'est déroulé en deux phases identiques de deux semaines chacune du 24 mars au 4

avril et du 14 au 25 avril 2014 sur le site de l'EIFORCES à AWAE. La seule grande différence entre ces phases reposait sur les participants qui n'étaient pas les mêmes d'une phase à l'autre. Chaque phase était meublée par deux exercices simultanés : un exercice de conduite PC (CPX) et un exercice de conduite terrain (FTX). La première semaine était consacrée à la formation théorique et pratique, ainsi qu'aux échanges de bonnes pratiques dans le but de renforcer la cohésion et d'améliorer l'interopérabilité, en prévision des activités de la seconde semaine. La deuxième semaine a permis de mettre les participants en situation opérationnelle aussi bien pour l'exercice d'Etat-major que pour l'exercice de terrain.

Pouvez-vous développer davantage sur le contenu de chaque phase ?

Bien sûr ! **La phase théorique** de l'exercice destiné aux cadres de l'exercice PC était axée sur des exposés, des échanges d'expérience sur des thématiques diverses menées par des experts et d'éminents enseignants des universités, et de hauts responsables de la Police et de la Gendarmerie (introduction au maintien de la paix, structure d'un Etat-major de composante type police, problématiques et défis liés aux conflits, Police internationale en OSP, la gestion des déplacés et victimes de conflits, Droits de l'homme et la protection des civils etc.). Parallèlement, la FPU renforcée par un élément spécialisé (SPE), s'est rodée aux missions et techniques telles que la tactique d'intervention, le maintien et le rétablissement de l'ordre public en OSP, la maîtrise sans arme de l'adversaire, les interpellations et arrestations, le Droit International Humanitaire, la protection rapprochée en zone à risques etc. La pause entre les deux semaines a été animée, à chaque phase, par une excursion dans la ville de Yaoundé.

Au cours **de la semaine pratique**, l'exercice consistait en une simulation de l'engagement d'une composante police sous mandat de l'ONU, se substituant ou renforçant la police locale pour la gestion des troubles à l'ordre public, d'intensité basse à moyenne, la lutte contre le crime organisé ou encore la conduite d'un PC. Elle visait le retour à une situation contrôlée et la recherche des synergies avec des acteurs étatiques et des organisations non gouvernementales déployées sur la zone



d'engagement. Dans un environnement stabilisé, policiers et gendarmes, au sein d'un Etat-major de circonstance et d'une FPU couplée d'un SPE, se sont attelés à conduire une mission multidimensionnelle de soutien à la paix par la composante police. Sous la coordination de la direction de l'exercice, et sous l'œil avisé et pas moins critique des observateurs et évaluateurs africains et européens, divers incidents et situations ont permis aux participants répartis à divers postes de s'entraîner à la planification et la conduite des opérations sur des cas très proches de la réalité. Pareillement, les acteurs de l'exercice de terrain articulés au sein de la FPU dotée d'un élément spécialisé de police ont, tout au long de cette période, arpenté toute la zone d'exercice transformée en théâtre de crise. C'est ainsi que l'unité de police constituée, conjointement avec les cellules spécialisées de la SPE, ont travaillé entre autres sur la découverte de charniers, l'interposition entre communautés, la gestion démocratique des foules, les escortes humanitaires, les interpellations de mineurs ou encore les exfiltrations de prisonniers...La présence des évaluateurs et observateurs internationaux a permis de donner un relief tout à fait particulier à cet entraînement.

A la veille de la clôture finale de l'exercice, une journée VIP a été organisée le 24 mai 2014. Elle a donné l'occasion aux participants de présenter les retombées immédiates de cet entraînement en termes d'expertise acquise. Une table ronde animée par d'éminents universitaires et experts des questions sécuritaires a également été organisée sous le thème : « **Les défis de la transition post-conflit dans les conflits armés internes en Afrique centrale** ».

Une initiative d'une telle envergure a dû mobiliser



d'importantes ressources humaines et budgétaires ! Pouvez-vous, mon Colonel, nous dire un mot à ce sujet ?

Pour jouer l'exercice, d'importants effectifs et moyens ont été mobilisés et de nombreuses infrastructures destinées à abriter les cantonnements et les postes de commandement ont été réalisées à AWAE. S'agissant du budget, il convient de signaler que les activités de préparation et la manœuvre finale ont été financées par l'UE, via la France, et le Cameroun. Il est enfin important de souligner qu'à l'occasion de cet exercice, des actions sociales ont été réalisées au profit des populations environnantes, notamment une couverture sanitaire aussi bien des gendarmes et policiers que des populations civiles environnantes (grâce à l'ouverture des activités de la nouvelle infirmerie), de même que d'importants moyens financiers remis aux Autorités administratives pour satisfaire certains besoins des populations.

Quel bilan peut-on établir à l'issue de l'exercice « EUPST AWAE 2014 » ?

Il y a lieu de se féliciter du fort taux de participation à cet exercice. Tous les pays du consortium européen et les pays africains dont les candidatures ont été retenues ont répondu présents. Cet engouement témoigne, de manière éloquent, non seulement de la crédibilité incontestable dont jouissent les Forces de sécurité du Cameroun en général et l'EUFORCES en particulier, mais aussi du grand intérêt accordé aux activités liées au maintien de la paix par la communauté internationale de nos jours. En termes de plus value, cet exercice a été un excellent cadre d'échanges entre divers acteurs des questions sécuritaires à différents échelons. A cette occasion, les





bases d'une réflexion sur l'évolution doctrinale de la gestion policière des OSP ont été jetées. Il s'agit de «**l'esprit d'AWAE**», pour emprunter l'expression du Vice-amiral, Directeur de la Coopération de Sécurité et Défense au Ministère français des Affaires Etrangères, lors de sa prise de parole à la cérémonie de clôture.

Nous n'avons cependant pas la prétention d'avoir satisfait à toutes les attentes, tant elles étaient nombreuses. Toutefois, il nous a été loisible de constater la complexité des OSP. Ceci dit, le défi qui est celui de l'EIFORCES est de capitaliser les enseignements d'un tel exercice. L'EIFORCES sort grandie, à notre humble avis, de cet entraînement qui a déjà le mérite d'avoir eu lieu et d'avoir réuni autant de policiers et gendarmes de plusieurs nationalités pour partager leurs expériences.

Considérant les nouveaux défis que posent les crises africaines actuelles, l'exercice « EUPST AWAE 2014 » s'est beaucoup préoccupé de trouver une réponse aux problèmes identifiés. Ainsi joué sur la mise en œuvre d'un poste de commandement (PC) engageant une Unité de Police Constituée (FPU) qui associe des capacités spécifiques de neutralisation d'explosifs, d'investigations criminelles et d'intervention, cette session EUPST a connu un entraînement pertinent sur différentes missions de la composante policière en OSP. Elle a permis aux policiers et aux gendarmes de mieux connaître la psychologie des foules et le mode opératoire des manifestants. Elle leur a aussi appris à mieux maîtriser les théâtres d'opération.

Que retenir donc en bref ?

Je pense que les quelques points suivants résument bien l'EUPST 2014 : **1)** le fort taux de participation réalisé, à partir de plusieurs pays des différentes sous-régions africaines, est un indicateur visible de la bonne marche de l'intégration régionale ; **2)** cet exercice a permis de constater que l'art opératif demeure encore un grand chantier pour la composante police, et a mis en évidence la complexité du travail de cette dernière ; **3)** pour une bonne appropriation et un renforcement véritable des capacités professionnelles, les Etats devraient travailler sur les pré requis, car la formation devrait précéder l'entraînement ; **4)** la robustesse des unités de police constituées passe par l'intégration de capacités spécifiques adaptées, dans la mesure où ces éléments permettent de couvrir en toute sécurité, le large spectre de missions incombant à la police internationale.

L'EIFORCES a fait de cette première expérience un coup de



maître. C'est pourquoi les participants ont émis le vœu de voir ce genre d'exercices se multiplier. Ce cri du cœur a été conforté par une déclaration forte du chef du projet EUPST de l'Union Européenne lors de son allocution à la cérémonie de clôture, en annonçant solennellement la ferme volonté de cette institution internationale de poursuivre la coopération multiforme dans le domaine de la paix et de la sécurité en Afrique en général, au Cameroun et à l'EIFORCES en particulier. En réponse, Monsieur le SED/ACVIG, au nom de Monsieur le MINDEF/PCA EIFORCES, a réaffirmé l'engagement du Cameroun à poursuivre cette coopération fructueuse et multiforme avec l'UE.

Merci mon Colonel pour votre disponibilité !

C'est moi qui vous remercie !



Propos recueillis par
NGOBO ATEMENGUE Cécile Annick
Diplomate/MINREX

AFRIQUE CENTRALE : L'EIFORCES AU CŒUR DE LA PROMOTION DE LA PAIX ET DE LA STABILITÉ.

Au moment où l'Afrique Centrale est traversée, depuis un certain nombre d'années, par des conflits qui minent la paix et mettent les populations dans l'insécurité, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) s'investit pour la constitution d'un vaste vivier de hauts cadres susceptibles d'être déployés dans des opérations de maintien de la paix (OMP).



Le séminaire de formation des décideurs et planificateurs civils, policiers et gendarmes, de niveau stratégique en opérations multidimensionnelles de soutien à la paix s'est tenu récemment à Yaoundé au Cameroun du 26 mai au 08 juin 2014, dans le cadre du «Programme Facilité - Paix».

L'objectif poursuivi était de former de hauts cadres issus conjointement de la Gendarmerie, de la Police et du secteur civil, qui pourront être déployés avec plus d'efficacité dans le cadre des opérations de soutien à la paix (OSP) tant en Afrique Centrale qu'ailleurs en Afrique et dans le monde. De manière spécifique, cette formation des décideurs et planificateurs multidimensionnels de niveau stratégique en matière de sécurité a visé à permettre aux participants intervenant généralement au niveau stratégique et susceptibles d'assurer de hautes responsabilités au sein d'une mission ou d'un Etat-major régional, de s'imprégner de l'environnement des

opérations de soutien à la paix, de s'approprier les clés de compréhension et d'analyse des problématiques de la sous-région et d'avoir une parfaite maîtrise de la planification stratégique ainsi que la méthode de planification opérationnelle.

Le représentant de la CEEAC, Réal Romuald Mbida, chef du Service intégré de Formation CEEAC - COPAX (Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale), a expliqué que ce séminaire a été initié pour former des cadres aptes à mettre en application les politiques de promotion et de consolidation de la paix et de la stabilité en Afrique Centrale. Il a été donc question de former des hommes capables de concevoir, planifier et mettre en œuvre les politiques du COPAX.

Il s'agit pour la CEEAC, en collaboration avec l'EIFORCES, sous la houlette du Général de Brigade Mohamadou Hamadicko de regrettée mémoire, son Directeur Général, d'aider à former des cadres

capables de concevoir, planifier et mettre en œuvre les politiques de paix et de sécurité en Afrique Centrale, ceci sur la base des expériences engrangées sur les terrains des opérations de soutien à la paix, récurrentes dans notre sous-région ou ailleurs.

Cette formation, qui s'est achevée le 08 juin 2014, a été l'occasion d'importants échanges d'expériences entre les séminaristes pour l'émergence d'une vision des Ops propre aux réalités de notre sous-région. Au terme de celle-ci, les participants ont reçu des attestations de participation avec la conviction qu'ils seront les ambassadeurs de cette formation dans leurs pays respectifs. Originaires des dix pays d'Afrique Centrale membres de la CEEAC (Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo et Sao Tomé & Principe), ils sont désormais capables, à l'issue de ce séminaire, d'assurer de hautes responsabilités au niveau stratégique au sein d'une mission ou de l'Etat-major. Ils en ont été totalement imprégnés de l'environnement des Opérations de Soutien à la Paix, disposent des clés de compréhension et d'analyse des problématiques de la sous-région, ont été initiés à la planification stratégique et à la méthode de planification opérationnelle.

Procédant à son ouverture le 26 Mai 2014, le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Défense, chargé de la Gendarmerie Nationale, a souligné que «cette rencontre placée sous la supervision de l'Ecole Internationale des Forces de Sécurité (EIFORCES) de Yaoundé rentrait dans le cadre d'un vaste programme de contribution de l'Union Européenne à travers la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), aux opérations de soutien à la paix».

Cette formation intervient au moment où de nombreux conflits altèrent la paix et la stabilité des pays sont enregistrés en Afrique en Général, et en Afrique Centrale en particulier. Elle vient ainsi rappeler, à en croire les propos de Jean Baptiste Bokam, la volonté manifeste du Chef de l'Etat Paul Biya de maintenir la paix et la stabilité au Cameroun et même au-delà des frontières de son pays. Le Président camerounais a d'ailleurs été félicité pour ses actions dans ce sens par Barack Obama, à l'occasion de la 42ème fête de l'Unité nationale du Cameroun célébrée le 20 Mai dernier. Dans son message adressé à cet effet à son homologue camerounais, le Président américain a en effet salué le rôle que joue Paul Biya en faveur du maintien de la paix et de la sécurité en Afrique.



EIFORCES : UN OUTIL AU SERVICE DE LA PAIX ET DE LA SECURITÉ COLLECTIVE DU CONTINENT AFRICAIN

Préparer les agents d'exécution, les cadres de maîtrise et de conception, civils et militaires (Gendarmes, Policiers) aux fonctions de commandement, aux Missions de sécurité intérieure, aux Opérations de soutien à la paix ainsi qu'aux fonctions d'Etat-major dans le cadre des groupes de Forces de sécurité reste un défi ambitieux pour l'EIFORCES.



L'École Internationale des Forces de Sécurité (EIFORCES) vise principalement le renforcement des capacités opérationnelles de la composante Police, la participation au renforcement de la stabilité régionale et la consolidation de la gouvernance sécuritaire au niveau continental. Pour ce faire, elle s'affirme comme un centre d'excellence destiné à la formation et la recherche dans les domaines liés de la sécurité intérieure et des Opérations de soutien à la Paix (O.S.P.).

L'EIFORCES, haut lieu de formation dans les domaines liés de la sécurité intérieure et des opérations de maintien de la paix :

Centre de formation à vocation internationale, l'EIFORCES dispense des enseignements pluridisciplinaires et intégrés, articulés autour de deux Divisions: la Division de l'Enseignement Fondamental et la Division de l'Enseignement Supérieur.

La Division de l'Enseignement Fondamental propose trois types de formations: la préparation **au Stage de**

perfectionnement au commandement opérationnel de deuxième niveau, la préparation au **Stage de formation des Unités de Police Constituées (UPC / Formed Police Unit - FPU)** et la préparation **au Stage de formation de formateurs en Ordre Public**.

Le Stage de perfectionnement au Commandement Opérationnel de deuxième niveau a pour objectif de former et d'entraîner les Officiers Subalternes des unités de sécurité aux nouvelles capacités opérationnelles dans le domaine de l'ordre public (sécurité publique et rétablissement de l'ordre, même en situation insurrectionnelle).

Le Stage de formation des Unités de Police Constituées (UPC / Formed Police Unit - FPU) est un **Stage de pré-déploiement aux Opérations de Maintien de la Paix**, destiné aux unités de Police et de Gendarmerie africaines. Quant au **Stage de formation de formateurs en Ordre Public**, il s'appesantit sur l'acquisition et la maîtrise des techniques d'intervention professionnelle et opérationnelle, dans l'optique de constituer un vivier de formateurs capables d'enseigner le standard "Ordre Public". A cet effet, 12 stages

ont été organisés à l'intention de 200 stagiaires formateurs en Ordre Public.

Pour sa part, la Division de l'Enseignement Supérieur prépare au **Diplôme d'Etat-major des Forces de Sécurité** d'une part et au **Brevet d'Etudes Supérieures des Forces de Sécurité** d'autre part.

La préparation au **Diplôme d'Etat-major des Forces de Sécurité** est un cursus articulé autour de 3 champs d'étude à savoir : l'environnement de l'Officier d'Etat-major, l'Officier d'Etat-major adjoint opérationnel et les connaissances générales et interministérielles. Ce diplôme vise à préparer les stagiaires à occuper des fonctions d'Officier au sein d'un Etat-major des Forces de Sécurité (Gendarmerie et Police) unidimensionnel ou multidimensionnel (cadre national et international), en 20 semaines. Depuis 2013, trois stages (dont un est en cours) effectués dans le cadre l'EIFORCES ont connu la participation de 52 stagiaires en provenance de 15 pays africains. La préparation au **Brevet d'Etudes Supérieures des Forces de Sécurité** quant à elle est un cursus supérieur qui englobe quatre champs d'études : la sécurité collective continentale des personnes et des biens, le commandement opérationnel d'un groupement de forces, la planification aux niveaux stratégique et opératif, et enfin les connaissances spécifiques des forces. Il est sanctionné par l'obtention d'un Master II en Sécurité Intérieure délivré en partenariat avec l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC). Etalé sur 40 semaines, les enseignements y relatifs préparent les Officiers à occuper des fonctions de commandement au sein des composantes des Forces de Sécurité, des Opérations de Soutien à la Paix et des Etats-majors. La toute première cuvée, composée de 12 Officiers stagiaires issus de 7 nationalités africaines, sera livrée en fin juillet 2014.

La Formation continue et pratique au sein de l'EIFORCES :

L'EIFORCES se distingue également par des enseignements empiriques dispensés sur son site définitif d'Awaé. C'est le cas de l'exercice "EUPST Awaé 2014", qui s'est tenu du 24 mars au 25 avril 2014. Initié par l'Union Européenne et mené en collaboration avec l'Union Africaine et la CEEAC, ledit exercice s'est articulé autour d'un entraînement intensif destiné à développer la maîtrise des procédures standards communes dans l'optique de l'opérationnalisation de la Force Africaine en Attente (FAA).

L'affirmation de l'EIFORCES comme un centre de recherche à vocation sous-régionale, continentale et internationale :

Dans la perspective de sa montée en puissance, l'EIFORCES organise des séminaires et colloques internationaux afin d'approfondir et de stimuler la réflexion

sur les thématiques liées aux Opérations de Soutien à la Paix. Le tout Premier Colloque International sur le thème de "**L'efficacité des Opérations de maintien de la Paix en Afrique : Rétrospective critique et prospective**" a été organisé au Palais des Congrès de Yaoundé du 5 au 6 décembre 2013. La **Revue Africaine de Sécurité Internationale (RASI)**, dont le tout premier numéro est en cours d'édition, est spécialement consacrée à la publication des Actes dudit Colloque International. Ce dernier a par ailleurs donné l'occasion au Centre de Recherche et de Documentation de l'EIFORCES de présenter au public le numéro inaugural de son *Bulletin d'Analyse Stratégique et Prospective (BASP)* baptisé « *VIGIE* ». Dans un dossier central consacré à la thématique des « **motos-taxis : un phénomène de société, vecteur d'insécurité ?** », le *BASP* problématise un phénomène qui s'affirme comme l'une des préoccupations majeures de l'heure au plan de la sécurité intérieure au Cameroun.

Les atouts de l'EIFORCES :

Infrastructures: Créé par Décret présidentiel n°2008/179 du 22 mai 2008, cet Etablissement Public est logé provisoirement au quartier NGOUSSO à Yaoundé. Le site définitif de l'EIFORCES est situé au cœur de l'arrondissement d'Awaé dans la Mefou-Afamba, à une cinquantaine de kilomètres au Sud-ouest de Yaoundé. Il s'étend sur environ 42 hectares et jouit d'imposantes infrastructures et de commodités d'usage.

Partenariats: L'EIFORCES entretient une coopération multiforme avec divers pays et organismes tels que le Centre Pearson au Canada et le COESPU en Italie, aussi bien qu'avec des organisations et agences internationales (CICR, UNHCR...). Elle a d'ailleurs été élue membre de FRANCOPOL, à l'issue du 3^{ème} Congrès International de cette organisation, tenu du 15 au 17 Novembre 2013, à MONS en Belgique.

Financements: Le budget de l'EIFORCES est sous-tendu par l'Etat du Cameroun assisté par divers autres partenaires (UE, UA, CEEAC) et par les pays donateurs (France, Etats-Unis, Chine, Japon) dont la plupart sont déjà membres de son Conseil d'Administration.

En somme, l'EIFORCES s'affirme par nature et par destination comme une grande première dans l'échiquier mondial de l'enseignement supérieur de la composante Police du second degré.



C/E Auguste ONGOLO
Chef de la Cellule de Documentation
de l'EIFORCES

EIFORCES : OUVERTURE ET PARTENARIATS POUR LA MONTÉE EN PUISSANCE D'UN CENTRE D'EXCELLENCE



Répondant à l'invitation de son homologue, le Chef du Centre de Recherche et de Documentation (CRD) de l'EIFORCES, le Professeur Wullson MVOMO ELA a effectué du 18 au 22 mars 2014, une mission au Centre de Recherche des Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan (CREC) en France.



Cette mission s'inscrivait dans la droite ligne de la feuille de route axée sur la montée en puissance de l'EIFORCES, telle que définie par son Directeur Général, le Général de Brigade MOHAMADOU HAMADICKO, de regrettée mémoire.

Faisant suite de celle effectuée au mois d'août 2013 au Center of Excellence for Stability Police Units (COESPU) à Vicenza en Italie, la visite au CREC avait pour but d'explorer les possibilités et modalités de partenariat avec les institutions sœurs, mais aussi l'appropriation des standards et bonnes pratiques internationales en la matière.

C'est dire si la mission effectuée à Coëtquidan aura été bénéfique du point de vue des contacts noués et des échanges effectués.

Le Centre de Recherche des Ecoles de Saint-Cyr capitalise une longue et riche expérience, et a déjà fait montre d'une parfaite maîtrise de la production de connaissances à travers la conception, la conduite et la mise en œuvre de programmes de recherche fondamentale et appliquée.

Dans le même sillage, ce Centre mène une activité soutenue dans l'organisation d'échanges scientifiques (colloques, journées d'études, workshop), la rédaction des rapports, notes et études à caractère contractuel. Il s'emploie également à l'accompagnement de projets d'étude et de recherche dans le cadre de l'aide à la conception et au suivi des travaux de recherche et des études, l'encadrement de thèses et mémoires, l'expertise et l'évaluation de résultats de recherche et d'études.

Autant d'expertise ne peut être que de nature à encourager le CRD/EIFORCES, désireux qu'il est de s'adosser sur la crédibilité et le savoir-faire scientifique du CREC pour concevoir et enraciner une ingénierie de formation qui lui est propre, orientée vers la recherche et la production de modules d'enseignement spécialisé.

S'intégrer dans les réseaux de recherche : un impératif pour le Centre de Recherche et de Documentation (CRD) de l'EIFORCES

Parce qu'il reste jeune et en quête d'une identité propre en matière d'enseignement et de recherche fondamentale, le Centre de Recherche et de la Documentation (CRD) de l'EIFORCES a besoin, pour sa véritable expansion, de s'inspirer des exemples fournis par des Centres-frères à l'image du CREC dont la renommée est internationale. Il s'agirait à termes d'adopter une politique de recherche appliquée aux problèmes de sécurité auxquels sont confrontées les Forces de sécurité africaines en général et celles de l'Afrique Centrale en particulier.

Dans une telle perspective, il y a lieu d'entrevoir le développement au sein du CRD/EIFORCES, de compétences articulées focalisées autour de quatre domaines à savoir: **Le pôle de sécurité africaine, le pôle du maintien de la paix, le pôle de géopolitique des conflits et le pôle d'action globale des forces de sécurité.**

Sécurité Transfrontalière20 - 33

- Introduction20
- Etat des lieux de la situation frontalière en Afrique Centrale21
- Les menaces liées aux frontières24
- Approche militaire de la protection des frontières27
- Approche sécuritaire de la protection des frontières en Afrique Centrale30

International Afrique34 - 46

- Boko Haram : Autopsie d'une menace terroriste aux élans transrégionaux34
- La problématique de la prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique Centrale38
- La problématique de la circulation des armes légères de petit calibre en Afrique Centrale43



INTRODUCTION

La fin de la Guerre Froide a provoqué, entre autres conséquences, une mutation praxéologique de la conflictualité. Hier, essentiellement inter-étatique, celle-ci se localise dans sa théâtralisation dans le cadre intra-étatique, opposant, dans la plupart des cas, des groupes infra-étatiques à l'État. Ce, sur la base de revendications généralement identitaires. En effet, les conflits de l'ère postmoderne n'impliquent en général ni des acteurs classiques, ni même des armes dites conventionnelles selon l'appréhension onusienne¹. A partir de la décennie 1990-2000, l'Afrique en général et l'Afrique Centrale en particulier devient l'épicentre de cette forme de conflictualité qui atteint son paroxysme avec les guerres du Rwanda², de l'ex-Zaïre et du Burundi. Il s'agit là d'une véritable consécration du changement qui s'est opéré dans l'ordre paradigmatique de la guerre et des conflits. Au surplus, la configuration fondamentalement asymétrique de ladite conflictualité, échappant aux moyens conventionnels, selon la théorie des actions réciproques de Karl Von Clausewitz, renforce le recours aux armes légères et de petit calibre (ALPC)³, de transport et d'usage faciles, mais avec une capacité meurtrière qui a fait dire à Koffi Annan, ex-Secrétaire Général des Nations Unies, que les ALPC sont des «armes de destruction massive». L'on comprend dès lors l'importance de leur rôle dans le développement du terrorisme. Menace dont l'Afrique Centrale apparaît comme un terreau particulièrement fertile, du fait même de la menace des conflits, notamment identitaires. Cette situation fort complexe cristallise les attentions et impose des coalitions régionales et internationales, à l'instar de celles mobilisées dans le cadre de la lutte contre Boko Haram.

En dépit des mesures prises par les Etats membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) pour parvenir à un co-développement autocentré basé sur le tryptique «Paix, Sécurité, Stabilité», les conflits persistent, les entrepreneurs d'insécurité continuent de prospérer dans les zones frontalières et les armes y font toujours l'objet de trafics illicites. Pourtant, les initiatives se succèdent non seulement pour sécuriser les zones frontalières, dont la vulnérabilité est avérée au sein de l'espace CEEAC, mais aussi pour y lutter contre la violence criminelle et le terrorisme que nourrissent la prolifération et le trafic illicite des ALPC. Du projet de Programme Frontières de la CEEAC, calqué sur le modèle du Programme Frontières de l'Union Africaine (UA), à la mise en place d'une Coordination régionale de la Stratégie des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et les ALPC en Afrique Centrale, des efforts ont bel et bien été fournis. Mais au regard de la dégradation continue de la situation sécuritaire au niveau des zones frontalières d'Afrique Centrale, que reste-t-il de leur pertinence?

Le but du présent dossier consiste précisément à fixer les facteurs de la montée de l'insécurité transfrontalière en Afrique Centrale, pour une meilleure appréhension desdites menaces, ainsi qu'un traitement, au double plan stratégique et opérationnel, adéquat et donc efficace. /-



¹ Selon la nomenclature onusienne, les armes conventionnelles sont répertoriées sous 7 catégories : 1) les chars de bataille; 2) les véhicules blindés de combat ; 3) les systèmes d'artillerie de gros calibre; 4) les avions de combat; 5) les hélicoptères d'attaque; 6) les navires de guerre et 7) les missiles et les lanceurs de missiles.

² Le Rwanda a fait partie de la CEEAC jusqu'à son retrait en 2008.

³ Même si au niveau international la définition de ces armes pose des problèmes, notamment du fait que certains Etats puissants n'entendent pas associer à ces armes leurs munitions, pièces et composants, la Convention de l'Afrique Centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions, et de toutes pièces et composants pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage, dite Convention de Kinshasa, en donne une qui s'applique à cette sous-région.

Lecture de la configuration des frontières en Afrique Centrale

En préparation du PF-CEEAC, un état des lieux dressé par le Secrétariat Général en décembre 2008 sur un échantillon de frontières des pays membres de la CEEAC a permis de dégager un certain nombre de tendances lourdes et de similitudes qui ressortent de l'observation des réalités frontalières, au-delà des caractéristiques géographiques, économiques et sociopolitiques propres à chaque zone. Lors de la réunion des experts des Etats membres prévue à Libreville les 21, 22 et 23 mai 2009, des orientations ont été retenues, amendées puis soumises à la 14ème Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement qui s'est tenue à Kinshasa, en République Démocratique du Congo, en juin 2009.

a. Des frontières souvent mal définies, mal délimitées et non-démarquées

L'intangibilité des frontières héritées de la colonisation, acceptée dans son principe par les Etats membres de l'OUA au lendemain des indépendances, pose aujourd'hui problème au niveau de son opérationnalisation en raison du caractère imprécis des limites frontalières. Celles-ci ont été établies sur des bases géographiques, topographiques et sociologiques mal maîtrisées à l'époque coloniale, et qui n'ont guère fait l'objet d'un travail d'éclaircissement, de confirmation et de balisage sur le terrain au cours des cinquante dernières années. Cette imprécision est aggravée par les effets conjugués du climat sur la topographie, qui sont importants dans la sous-région (assèchement de certaines zones, forte pluviométrie, etc.). Des contestations de tracés des frontières en résultent, en particulier dans les zones riches en ressources naturelles, abondantes en Afrique Centrale. Bien plus, dans les zones d'insécurité frontalière, les forces de défense et de sécurité sont susceptibles de se déployer au-delà de leurs territoires nationaux, tirant parti de l'imprécision du tracé de la frontière.

b. Le déficit des infrastructures et services de gestion des frontières

Ce déficit se traduit par :

- le manque de moyens de gestion des frontières au niveau local (nombre très réduit de postes frontières, absence de certains services, équipements inexistantes ou vétustes, insuffisance de personnel, etc.) ;
- le manque de coordination des services nationaux impliqués dans la gestion des frontières au sein de chaque Etat (police, renseignement, immigration, eaux et forêts, santé, etc.) ;
- le manque de qualification des personnels chargés de la gestion des frontières ;
- la présence d'une réglementation surabondante dans certains domaines, lacunaire dans d'autres, dont la pertinence et l'application n'ont pas été expertisées de longue date ;
- une corruption endémique des agents des services frontaliers ;
- le manque de coopération transfrontalière entre les services homologues, à la fois au niveau local et au niveau central.

L'amélioration de la qualité de la gestion des frontières, dont l'équipement, la formation, la structuration des services, l'aménagement de synergies entre les pays membres et le partage des responsabilités entre niveau central et niveau local, apparaît donc comme un défi majeur pour la CEEAC.

c. Le déficit des infrastructures et services de coopération transfrontalière

De nombreuses zones frontalières de la CEEAC apparaissent comme des espaces de prospérité potentiels, susceptibles d'exercer un effet de catalyse sur l'intégration économique régionale. C'est notamment le cas des frontières situées dans des zones de concentration de populations rurales ou urbaines telles que la région des «Trois frontières», la Zone de Doussala (Ndendé





- Gabon) et Dolisie (Congo) séparée par le fleuve NGONGO ou de la zone Est de la RDC-Rwanda-Burundi. C'est aussi le cas de frontières où un différentiel important de développement de part et d'autre peut avoir un effet d'entraînement sur la partie la moins développée (zone Garoua Boulai/Cameroun, R Bouar/RCA). Ces échanges sont facilités par la proximité ethnique, linguistique et culturelle des populations situées sur la grande majorité des frontières intérieures et extérieures de la CEEAC. Des interactions économiques et sociales se développent donc de manière spontanée, sur la base de solidarités anciennes. Les infrastructures et services permettant à ces courants d'échange de s'épanouir et de produire leur potentiel de développement émergent progressivement. Si des efforts sont à relever (construction de routes et de ponts, des initiatives de facilitation et de gestion commune des transports et des échanges tels que routes, marchés dans la zone des «Trois frontières»), ceux-ci restent sectoriels et à densifier.

d. La constante de l'insécurité

L'insécurité est une donnée constante aux frontières intérieures et, davantage encore, extérieures de la CEEAC. Protéiforme et complexe, cette insécurité va du simple chapardage dans la région des «Trois frontières» (Cameroun, Gabon, Guinée Equatoriale), aux activités des groupes armés et bien structurés connus (milices à l'Est de la RDC, «coupeurs de route» à la frontière Tchad-Cameroun-RCA, rébellions dans le Nord de la RCA, l'Est et le Sud du Tchad, braconnage à dans les zones de parcs naturels, piraterie maritime et trafics en tous genres dans le Golfe de Guinée

Note projet de programme frontière, présenté à l'atelier de Libreville 21-23 mai 2009 ;
Notes Consultant – Expert, African Group for International Studies AGIS - Yaoundé (Cameroun) ;

Notes "DELIMITATION DE FRONTIERE", G. COSQUER – IGN France INTERNATIONAL ;

NOTES ATELIERS REGIONAUX SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME FRONTIERE DE L'UNION AFRICAINE

etc.). Cette insécurité a pour conséquence des violences infligées aux personnes, des mouvements massifs et récurrents de réfugiés et de personnes déplacées, ou encore un risque important de déstabilisation des Etats et de leurs institutions. Les efforts consentis pour endiguer l'insécurité aux frontières ont certes des effets bénéfiques, mais ils restent insuffisants par rapport à l'ampleur du problème. Une stratégie régionale de prévention à long terme visant, d'une part, à anticiper les risques imminents et, d'autre part, à éradiquer les racines profondes de l'insécurité, constituerait une grande avancée.

e. L'enjeu des ressources naturelles situées dans les zones frontalières

Les ressources naturelles d'Afrique Centrale, tout comme les convoitées qu'elles attirent, sont bien connues et constituent un facteur de conflictualité à plusieurs niveaux:

- l'exploitation illégale des ressources aux fins de financement de groupes armés (cas de l'est de la RDC) ;
- le risque de conflit interétatique dans les régions où les gisements de ressources sont situés de part et d'autre d'une frontière non démarquée (pétrole du Golfe de Guinée, zones minières à la frontière RDC-Angola, etc.) ;
- la paupérisation des populations riveraines et appauvrissement des zones frontalières du fait d'une exploitation abusive des ressources et d'une mauvaise répartition des dividendes obtenus ;
- la détérioration de l'environnement (exploitation illégale du bois et braconnage à grande échelle dans les régions de forêts et de parcs).

Observations conclusives

L'aménagement de frontières incontestées et pacifiées est essentiel pour la progression de l'intégration régionale, et donc du développement économique de l'Afrique Centrale. Le PFCEEAC vise à faciliter cet objectif. Il est vital que les Etats membres concrétisent leur volonté politique à travers la mise en œuvre des moyens techniques, humains et financiers nécessaires, l'acceptation d'une plus grande transparence et d'un partage d'informations dans la gestion des flux transfrontaliers, et une détermination à restructurer les services responsables de la gestion des frontières de manière à assurer leur efficacité et leur complémentarité. *In fine*, une approche intégrée de la frontière semble être le cadre le plus à même de générer les synergies nécessaires à la mise en œuvre de telles politiques.



Colonel MAPANGOU MOUSSADJI Marcel Yves

Commissaire de Police,
Expert en Sécurité Transfrontalière,
Département de l'Intégration Humaine, de Paix,
de la Sécurité et la Stabilité (DIHSS)
CEEAC

LES MENACES LIÉES AUX FRONTIÈRES (ETUDE PROSPECTIVE)

La Troisième région de Gendarmerie couvre une superficie d'environ 6.500 Km² et abrite une population de près de 7.000.000 d'âmes. Elle est limitrophe à l'Est, du Tchad et de la République Centrafricaine, et à l'Ouest, de la République Fédérale du Nigéria. Les principales menaces qui y sont recensées s'articulent autour de la criminalité rurale (coupeurs de routes, vols de bétail, et enlèvements de sujets nationaux); urbaine (atteintes diverses à la sécurité des personnes et des biens), et transfrontalière (trafic d'armes, enlèvements de sujets étrangers avec demande de rançon). Toutefois, ces frontières deviennent de plus en plus des secteurs névralgiques, théâtre d'une criminalité qui s'accroît de manière exponentielle, à l'orée de la situation sociopolitique et sécuritaire de certains pays voisins. C'est notamment le cas à l'Est, avec l'instabilité du régime centrafricain, et à l'Ouest, avec l'existence de la nébuleuse Boko Haram. Les lignes qui suivent explorent le spectre de ces menaces, ainsi que les modalités envisagées par les Forces de défense en général, et la Gendarmerie nationale en particulier, pour les endiguer.



I- Tentative de décryptage secteur par secteur des menaces liées à ces deux frontières

Selon le tracé des frontières, la position géographique ou la proximité interétatique, les menaces aux frontières varient et se manifestent sous des prismes différents. A l'Ouest, les trafics d'armes et enlèvements d'expatriés avec demande de rançon sont essentiellement tributaires de l'existence de la nébuleuse Boko Haram. A l'Est, la criminalité aux frontières est marquée par des incursions de rebelles préoccupés entre autres par la lutte pour la survie et faisant montre d'amateurisme en matière de sécurité, et

est le fait de l'instabilité du régime centrafricain victime depuis le mois de mars 2013 d'une tentative de coup d'Etat manquée, sur fond de renoncement de son initiateur (Michel Djotodia) à présider aux destinées de ce pays.

Le front Ouest

La frontière entre le Cameroun et la République Fédérale du Nigéria, dont le tracé est consécutif au découpage territorial de l'Afrique suite à la Conférence de Berlin de 1884, laisse transparaitre au plan de la géopolitique commune des deux Etats une configuration offrant les mêmes caractéristiques entre le



Cameroun et le Nigéria ; notamment des parties septentrionales peuplées de populations d'origine sahélo-soudanaise à majorité musulmane, et des parties méridionales où vivent des populations d'origine bantou à majorité chrétienne, lorsqu'elles ne sont pas animistes. Cette proximité géographique coïncide, au plan politique, avec une réalité du paysage sociologique et institutionnel au Nigéria qui consacre, de facto, une alternance du pouvoir entre les communautés dites du Sud (Bantou) et celles dites du Nord (Haoussa) au gré des mutations à la tête de l'Etat. L'accès au pouvoir de Goodluck Jonathan, après avoir succédé «constitutionnellement» à Umarou Yar'Adua décédé dans l'exercice des fonctions de Président de la République, semble constituer la fracture politique entre le Nord et le Sud de ce pays. En effet, les uns (Nordistes) estiment que les autres (Sudistes) auraient outrepassé des conventions tacites d'alternance, pourtant applicables, de gestion du pouvoir en République Fédérale du Nigéria. Le phénomène Boko Haram tirerait davantage ses sources de cette lecture sociopolitique et institutionnelle du Nigéria que d'un fondamentalisme religieux avéré.

L'ensemble des menaces recensées à la frontière Ouest de la RG3 se résume donc en ce mécanisme triangulaire, où les enjeux se bousculent et s'enchevêtrent selon que l'on est vendeur, acheteur, passeur ou collecteur, au détriment de l'affirmation de la souveraineté sécuritaire du Cameroun. La problématique de la sécurisation de cet espace (la région de l'Extrême-Nord en général, et le département du Logone et Chari en particulier) se pose donc en termes de préservation d'un espace territorial de la République en proie à une activité transfrontalière qui affecte la sécurité des personnes qui y vivent, et leurs biens.

Le front Est

Le voisinage du Cameroun est source de l'instabilité ressentie à ses frontières. Du côté de l'Est de la RG3, la tentative de coup d'Etat ayant sanctionné les premiers mois de l'année 2013 en RCA est venue mettre en lumière la désorganisation d'un mouvement (Seleka) qui pourtant avait, comme d'un revers de la main, balayé l'Armée républicaine fidèle à l'époque au Président François Bozizé.

Partis du Nord du pays frontalier avec le Tchad, l'arrivée de ces mutins dans le Sud de la RCA en général, et la capitale Bangui en

particulier, est venue (re) mettre au goût du jour des clivages d'ordre sociologique et géographique d'une RCA en pleine «reconstruction» après des années d'instabilité politique due à des pouvoirs autocrates, et une myriades de coups d'Etat militaires ayant fragilisé la stabilité sociale du pays. C'est ainsi que la rébellion Seleka, dont la coloration nordique est avérée, a rapidement été perçue du côté du Sud de la RCA comme une agression identitaire qui fait resurgir le clivage ethno-régional qui existe entre ressortissants du Nord et populations du Sud, sur fond de partage du pouvoir.

Après leur prise de pouvoir en mars 2013, la situation sociale et sécuritaire s'est rapidement dégradée du fait du manque de professionnalisme des éléments de la Seleka, de leur manque d'encadrement, et surtout, de la situation économique du pays. En effet, celui-ci, ne parvenant pas à s'adapter au changement de la donne, a laissé libre cours à toutes les agressions, exactions et spoliations de biens auxquelles se sont livrés les membres de la rébellion. A ce désordre généralisé dans lequel les populations du Sud s'étaient senties comme prises à partie par les ressortissants



du Nord, s'ajoute la posture d'anciens fidèles au Président déchu (anti-Balaka) qui campaient dans des zones reculées, tentant de se réorganiser pour affronter les rebelles venus du Nord. Une telle configuration de facteurs polémogènes (affrontements entre groupes ethniques sur fond d'appartenance à une religion), le renoncement au pouvoir suprême de l'initiateur du coup de force, la mise en place d'une Force internationale chargée de procéder au désarmement des milices, était de nature à envisager des incursions aux frontières camerounaises. Ceci dans l'optique du droit de refuge, mais aussi du repli stratégique de combattants en quête de repères, ou de pitance journalière.

Les menaces à la frontière Est se résument donc en la capacité des Forces de Défense et de sécurité camerounaises de contenir tant les afflux de personnes fuyant la violence, que des combattants, ou ex-combattants cherchant des repères, de la pitance, ou en quête de réorganisation. C'est ainsi que les milliers d'habitants accourus du côté de cette frontière Est constituent une menace potentielle à la fois à la sécurité nationale (car ne connaissant pas véritablement les casquettes des uns et des autres malgré la



présence du (HCR), et à la stabilité globale des régions qui les accueillent et qui pourraient avoir à faire face à d'éventuelles mutineries provenant même des camps de réfugiés. Parallèlement, des éléments armés en provenance de la RCA, infiltrés, pourraient constituer, avec des réseaux de criminels existant déjà dans les secteurs du Mayo-Rey (Touboro), de nouvelles filiales de criminalité pouvant davantage mettre à mal les populations et leurs biens.

II - Des mesures pour endiguer ces menaces

Face à un tel contexte, les Forces de Défense et de Sécurité se doivent d'adopter une posture proactive permanente.

S'agissant du front Ouest

Le mal et ses sources étant connus, le phénomène Boko Haram, bien que reconnu comme n'étant pas «camerounais» en tant que tel, mérite que l'on s'y «attaque» d'une certaine manière si l'on veut préserver l'intégrité territoriale et sécuritaire du Cameroun. Boko Haram, quelles que soient ses ambitions (politiques ou religieuses) demeure, à notre avis, une organisation terroriste qui se sert de la criminalité sous toutes ses formes pour exister, survivre, et davantage exercer des violences. Le Cameroun, qui a souvent exprimé au pouvoir Fédéral nigérian sa solidarité, ne saurait servir de base-arrière à une organisation qui remet en cause les principes fondamentaux d'un Etat de droit. Il en a été ainsi lors de la guerre de sécession du Biafra (1967-1970) au cours de laquelle le Cameroun s'était prononcé en faveur d'un Etat Fédéral nigérian fort et uni contre la division.

Combattre Boko Haram au Cameroun consiste donc, non pas à traquer systématiquement comme exercice de droit de poursuite, des personnes soupçonnées appartenir à cette nébuleuse, mais davantage à sanctuariser la zone de transit des armements, en posant des actions visant au maximum à déceler tous les réseaux permettant ou facilitant le passage des armes et munitions à destination du Nigéria. Cela passe évidemment par l'intensification du renseignement prévisionnel et opérationnel, l'accentuation des contrôles le long des frontières, la densification des Forces militaires et de Police dans la région en général, en vue d'un harcèlement

visant à décourager ou dénoncer tous ceux qui se risqueraient dans l'entreprise du trafic des armements. Parallèlement, l'on pourrait envisager une meilleure protection des ressortissants étrangers recensés dans la zone, car il est établi qu'une prise ne fût-ce que d'un otage expatrié constitue un vivier financier considérable pour des «ennemis», qui ont ainsi les moyens de bousculer le système sécuritaire mis en place, et de relativiser l'efficacité de certaines de ses composantes.

La démarche actuelle semble s'inscrire dans cette logique, avec la création de nouvelles unités dans les Armées, la Gendarmerie et la Sûreté nationales. Il en est de même des moyens humains, dont on espère que les recrutements récemment lancés, tant au niveau des Forces ordinaires que spéciales, permettront le renflouement des formations.

S'agissant du front Est

Du fait de la présence à la frontière Cameroun-RCA d'éléments armés en quête de moyens de survie, les menaces peuvent s'avérer plus pernicieuses à l'Est. Une vigilance militaire et policière plus accrue s'avère nécessaire. Cette dernière mérite d'autant plus d'être redoublée que la synergie des Forces de Police et des populations en matière de renseignement reste faible. Ici aussi une présence militaire et policière supplémentaire s'avère nécessaire non seulement pour contrôler la majeure partie de la frontière en dissuadant les velléitaires, mais aussi en encadrant les responsables du HCR dans la gestion des réfugiés regroupés dans des camps de fortune.

Conclusion

Les frontières Ouest et Est de notre circonscription de commandement sont donc sujettes à des menaces qui se résument au trafic d'armes et aux enlèvements d'expatriés avec demande de rançon à l'Ouest et, aux incursions de rebelles centrafricains (Seleka et anti-Balaka) à l'Est. A ces menaces qui sont globales aujourd'hui, l'on peut ajouter les afflux de réfugiés qui sont sources d'instabilité ainsi que la nouvelle filiale de trafic d'armes née de la dégradation sécuritaire en RCA. Face à toutes ces menaces, le mot d'ordre général semble se résumer en la vigilance (un meilleur contrôle territorial militaire et policier) et en une densification du dispositif de renseignement afin de déceler tous les réseaux de trafics divers. Seules ces mesures, gages d'efficacité si elles sont implémentées, peuvent permettre un contrôle plus autonome des frontières de notre pays. /-

Colonel ESSOH Jules César
Commandant de la 3ème Région de
Gendarmerie du Nord



APPROCHE MILITAIRE DE LA PROTECTION DES FRONTIÈRES

Dans un contexte marqué par l'irruption des risques et menaces globales, les Gouvernements exigent un niveau de sécurité plus élevé au niveau de leurs frontières afin de préserver la sécurité intérieure. L'expansion de l'idéologie sécuritaire consécutive aux attentats du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis d'Amérique (USA) a depuis lors entraîné un recours plus prononcé à l'appareil militaire pour la surveillance et la protection des frontières terrestres, maritimes et aériennes nationales ; le plus souvent à des fins de dissuasion face à un faisceau de menaces perçues comme omniprésentes et protéiformes. Le Plan Vigipirate en France et le Patriot Act aux USA sont quelques manifestations de ce réflexe sécuritaire, qui a donné lieu à l'érection de véritables fronts militaires aux frontières. Moyennant des coûts restrictifs, les industries de l'armement et de la sécurité ont accompagné les Etats dans cette tendance en leur proposant des solutions technologiques clés-en-main pour la surveillance et la détection des menaces à la lisière des Etats. D'un continent à l'autre, cette situation s'explique par la nécessité de contrer la montée ou l'apparition de diverses menaces transfrontalières. Naguère subsidiaire, l'intervention de l'armée dans la surveillance et la sécurisation des limites de l'espace territorial de l'Etat est, comme l'écrit Mialisoa RANDRIAMAMPANINA, «un volet récent devenu prioritaire dans la politique de Défense et de Sécurité à cause de l'envergure que prennent certains dangers devenus omniprésents comme la menace nucléaire et le terrorisme». Dans un tel contexte, il n'est pas tout à fait exagéré de songer à l'avènement d'une «armée-frontières». Par ailleurs, au moment où la notion même de frontière semble battue en brèche par la dynamique triomphante de la mondialisation-régionalisation, la cybernétisation de l'espace et la propension de certaines puissances à la violation des principes d'intervention extérieure édictés par le Droit International, il n'est pas inutile de réfléchir sur les délimitations réelles ou virtuelles de l'Etat et l'adéquation des stratégies et moyens des armées. Ceci dans la perspective du contrôle et de la protection efficaces des aires de souveraineté dont les limites semblent de plus en plus mouvantes, voire incertaines.

En quoi consistent les nouveaux visages des menaces transfrontalières qui justifient le recours à des mécanismes militaires de protection des frontières terrestres, maritimes et aériennes ? Quelles sont, du reste, les problèmes théoriques et empiriques soulevés par l'approche militaire de la sécurité frontalière ? A l'analyse, les frontières étatiques constituent un front d'un genre nouveau qui, à des degrés divers, fait appel à des mécanismes de dissuasion militaire adaptés à l'origine terrestre, maritime ou aérienne d'un faisceau de menaces en constante mutation.



I. Aux origines de la dissuasion militaire

La multiplication et la diversification des menaces transfrontalières ont des liens étroits avec l'accroissement des flux migratoires engendrés par la mondialisation, l'inégale répartition des richesses, les chocs idéologico-culturels et l'avènement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Le terrorisme international, les trafics (drogues, armement, êtres humains, contrebande), le braconnage ou la piraterie maritime, sont quelques-uns des nouveaux visages de l'insécurité transfrontalière au 21^{ème} siècle. Ces phénomènes sont très souvent le fait d'une association d'individus ou de groupes motivés par une perspective d'enrichissement, des revendications politiques (rébellions armées, mouvements sécessionnistes) ou des convictions religieuses (sectes radicales).

La raison d'être du recours à l'armée pour faire face à ces menaces réside a priori dans la terreur et le potentiel de déstabilisation que suggèrent l'organisation, les moyens et les modes opératoires dorénavant employés par les acteurs de l'insécurité transnationale. Ces acteurs disposent non seulement d'arsenaux qui rivalisent de plus en plus de sophistication avec ceux des armées, mais il n'est pas rare que les premiers défient la capacité de réaction des seconds en lançant des offensives militaires d'envergure selon une approche plus ou moins asymétrique.

C'est ainsi qu'en 2012, l'Etat du Cameroun a dû se résoudre à mobiliser à titre permanent une unité des Forces Spéciales de l'armée nationale pour venir à bout d'un réseau de braconniers lourdement armés. Venu du Soudan, cette bande de malfaiteurs avait des jours durant mené des assauts dans la réserve de Bouba-Ndjida au Nord du pays, abattant une centaine d'éléphants et emportant leurs défenses. De même, en vue de faire face aux vellétés d'incursions ou de déstabilisation de bandes armées établies dans les pays voisins, nombre d'Etats déploient généralement des troupes aux frontières.

En pareilles circonstances, l'intervention de l'armée se justifie à la fois par l'urgence de prévenir ou d'éradiquer une menace, mais aussi par la nécessité de rassurer des populations en proie à la peur face à un danger réel ou imminent. Le recours à des



hommes vêtus de treillis militaires se veut ainsi une technologie à la fois psychologique et tactique de la mécanique de réponse à l'ampleur et la nature du péril.

II. Les mécanismes de protection des frontières par l'armée

La protection militaire des frontières terrestres combine des moyens humains, techniques et tactiques en vue d'empêcher toute intrusion ou atteinte à l'intégrité du territoire national par la voie terrestre. Au plan humain, les éléments affectés à cette mission sont généralement issus de l'Armée de terre, de la Gendarmerie ou de quelque Unité spécialisée de l'armée. Le procédé le plus répandu est la mise en place de points de filtrage (*check-points*) le long des frontières terrestres. Ces points de passage obligatoires offrent l'avantage d'allier l'usage d'une barrière physique avec la présence militaire aux fins de permettre un contrôle systématique. Mais la présence de *check-points* est par essence limitée dans l'espace et leur évitement est le but même que se donne tout entrepreneur d'insécurité transfrontalière.

En fonction des moyens et des conceptions sécuritaires propres à chaque Etat, ce dispositif classique est souvent complété par l'édification sur le tracé frontalier d'un ensemble d'obstacles artificiels (barbelés, murs, tranchées, barrières électriques, etc.), l'aménagement des barrières naturelles (cours d'eau, reliefs creux ou montagneux, etc.), le recours à des moyens de surveillance électronique (caméras à vision diurnes et nocturnes, senseurs de présence, capteurs acoustiques, drones, etc.) ou le déploiement de patrouilles motorisées ou hélicoptées. Certes, le recours à des solutions technologiques sur mesure contribue à optimiser la surveillance des frontières terrestres eu égard aux possibilités offertes. Mais la combinaison de ce dispositif avec la présence d'hommes en uniformes militaires a l'avantage de marquer l'omniprésence et la souveraineté territoriale de l'Etat aux fins de dissuader toute vellété hostile d'origine extérieure.

Quoiqu'il en soit, la sécurisation des frontières terrestres des Etats par des moyens militaires a ses limites. En effet, malgré l'importance des moyens technologiques et humains déployés par l'armée américaine, la frontière américano-mexicaine (environ 3 200 km) est celle qui connaît le plus de passages et de tentatives de passages.

La protection militaire des frontières maritimes et fluviales est une mission dévolue à la Marine nationale. Elle recouvre la surveillance des eaux territoriales (12 miles nautiques à partir de la côte) et des ports maritimes ou fluviaux. L'objectif ici est d'assurer la présence de l'Etat en mer, de faire respecter sa souveraineté dans l'espace maritime et fluvial et d'assurer la défense du territoire contre toute menace provenant des plans d'eau. A divers degrés, le contrôle de l'immigration, la maîtrise des trafics maritimes illicites et la prévention des attaques armées à partir des plans d'eau, figurent parmi les principaux défis des Marines nationales à l'heure actuelle. En

fonction des moyens dont dispose chaque Etat, le dispositif de surveillance du plan d'eau comprend des postes de contrôle (*check-points*) au niveau des ports et débarcadères, des patrouilles maritimes (frégates, vaisseaux, sous-marins, etc.) et des instruments de détection (radars, sonars, etc.). La couverture de l'espace navigable s'effectue sur la base d'une prédéfinition des zones de surveillance et une programmation rationnelle des activités de la Marine.

Au moment où la piraterie maritime sévit sur les côtes africaines et menace la stabilité des échanges Nord-Sud, force est de constater que certaines Marines des pays africains peinent à faire face à ce nouveau défi du fait de la vétusté de leurs équipements, de l'obsolescence de leur cadre légal d'intervention et de la faible coopération inter-Etats. Or, dans ce contexte, la mission de sécurisation de l'espace maritime devrait inclure *mutatis mutandis* la détection et la prévention des menaces visant les intérêts nationaux et internationaux en transit sur les eaux territoriales comme extraterritoriales.

Au regard des multiples enjeux (économiques, commerciaux, politiques, écologiques, culturels) inhérents à la sécurité maritime, le nécessaire renforcement des missions de protection confiées aux Marines nationales devrait s'accompagner d'un enrichissement de leurs stratégies et moyens opérationnels, mais aussi d'un effort plus poussé de coopération interétatique aux échelles sous-régionale, continentale et internationale.

La protection militaire de l'espace aérien renvoie quant à elle à la notion traditionnelle de Défense aérienne, c'est-à-dire à l'impératif de faire respecter la souveraineté des Etats dans l'espace aérien national et d'assurer la défense du territoire contre toute menace aérienne. Mission statutaire de l'Armée de l'air, la protection de l'espace aérien prend corps dans le déploiement d'un dispositif constitué d'hommes, d'instruments et d'appareils militaires volants (avions de chasse, hélicoptères spécialisés, drones, etc.), dont la mission est de sillonner et surveiller le ciel en vue de dissuader toute attaque extérieure ou intérieure et de garantir la sûreté aérienne.

Les attentats du 11 septembre 2001 ayant été rendus possibles par le détournement d'avions civils, utilisés ensuite en guise d'armes de destruction massive, l'on assiste à travers le monde à un élargissement des missions des Armées de l'air qui, outre la Défense aérienne traditionnelle (visant à contrer d'éventuelles attaques extérieures), intègrent dorénavant la sûreté aérienne (capacité de prévenir et de réagir à tout événement dangereux se déroulant en vol). En France, au Royaume-Uni de Grande Bretagne ou aux Etats-Unis d'Amérique, les possibilités d'intervention de l'Armée de l'air ne sont plus limitées aux avions représentant une menace militaire, mais sont élargies à l'ensemble des aéronefs utilisant l'espace aérien national. Bien plus, pour des besoins de sûreté générale, les Autorités gouvernementales ont également créé des espaces aériens restreints ou interdits dans le but de protéger en tout temps et en toutes circonstances ou de manière temporaire certains sites sensibles (centrales nucléaires, installations de défense, agglomérations majeures).



Conclusion

Qu'il s'agisse de protéger les frontières terrestres, maritimes ou aériennes, la complexité de la mission nécessite à divers degrés une expertise militaire. Zone de démarcation symbolique, de transfert et de transgression dont la sécurité préoccupe les Etats, la frontière pose désormais la question de sa délimitation et de sa démarcation, réelles ou supposées dans un contexte mondial marqué par des conflits transfrontaliers, des ingérences territoriales, une constante redéfinition des espaces géostratégiques et une virtualisation des territoires. Cette remise en question de la notion classique de frontière n'est pas sans rapport avec l'avènement d'une «armée-frontières», concept désignant cette nouvelle faculté de l'appareil militaire à incarner et à transcender les limites conventionnelles de la souveraineté étatique ; tantôt au gré de sa puissance, tantôt au gré de l'importance des missions ponctuelles que lui commande la défense des intérêts, des citoyens et du territoire de la patrie. Le récent déploiement d'armées étrangères en République Centrafricaine pour évacuer leurs ressortissants illustre cette capacité de projection au-delà du territoire national, bien souvent en violation des principes du Droit International. A l'évidence, la protection des frontières par les forces armées gagnerait en légitimité dès lors qu'elle prendrait en compte la prééminence de l'ordre juridique international, la perception de son opportunité par les populations qui en sont les bénéficiaires supposés et, surtout, les droits de l'homme dont le moindre n'est pas la liberté de circulation des biens et des personnes. Au demeurant, l'efficacité de l'action militaire sur ce front d'opération dépend foncièrement du rôle du renseignement et de la mise en œuvre d'une coopération multidimensionnelle de bonne foi entre Etats frontaliers. En effet, faire un garrot contre les menaces extérieures ne revient-il pas pour les Etats voisins à connaître et à anticiper les venins réciproques qui empoisonnent leur cohabitation harmonieuse ?



Colonel AWOA Nicodème
et Freddy MONNEYANG

APPROCHE SÉCURITAIRE DE LA PROTECTION DES FRONTIÈRES EN AFRIQUE CENTRALE

Le 19 Février 2013, la localité de DABANGA, située à la lisière entre le Cameroun et le Nigéria, essuie le rapt odieux de la famille MOULIN FOURNIER par des quidams qui se revendiqueront a posteriori de la secte BOKO HARAM. Le même scénario se reproduit en direction du Père VANDENBEUSH le 14 Novembre 2013 dans l'Extrême -Nord du pays. Au cours de la même année, à Tokctoyo, ville camerounaise située à la frontière avec la République Centrafricaine, le Commissaire de Police NGANDO NDALLE est assassiné par des hommes armés présumés centrafricains, dont les irruptions en territoire camerounais se font au mépris des frontières. De la même manière, la zone économique exclusive et les eaux territoriales du Cameroun, au sens de la Convention de MONTEGO BAY de 1982 sur le Droit de la Mer, sont devenues le laboratoire des actes de piraterie et de banditisme maritimes aux élans transfrontaliers. Aussi, la fermeture par intermittence des frontières que le Cameroun partage avec la Guinée Equatoriale, le Gabon, la RCA, et qui est motivée par les exactions et autres trafics qui y ont cours, illustre éloquentement la complexité qu'il y a à sécuriser les frontières, fussent-elles aériennes, maritimes ou terrestres !

Il est pourtant malaisé de vivre en autarcie, c'est-à-dire dans la fermeture totale des frontières. On ne peut plus vivre de la seule préservation du «soi» annonçait CHEIKH AMIDOU KANE dans son *Aventure Ambigüe*. En tout cas, il se pose inéluctablement la question de savoir si l'Afrique Centrale, au regard du pourrissement sécuritaire de ses frontières, ne subit pas l'effet boomerang d'une libre circulation pourtant encore embryonnaire. En d'autres mots, n'existe-t-il pas des stratégies de sécurisation des frontières en Afrique Centrale ? Si stratégies il y a, sont-elles efficaces ? En quoi consistent-elles ? Quid de l'avenir des frontières ?



Les fondements de la crise sécuritaire en zone frontalière

Les fondements idéologiques et culturels

- La mondialisation postule la levée des barrières, le décloisonnement de l'espace, l'inter-culturalité et l'interdépendance. Il s'agit là de valeurs qui exacerbent la porosité des frontières. C'est le sens à donner à la notion de «village planétaire» de Marshall MAC LUHAN. C'est davantage le choc des civilisations qui amplifie les mouvements migratoires. Il y a importation et exportation des cultures sur fond de compétition des modes de vie ;
- La légendaire hospitalité «bantoue» alimente la perméabilité des frontières, et lorsque celles-ci sont émaillées de brèches, l'insécurité fait son lit.

Les fondements naturels

- L'enclavement de certains Etats (Tchad, RCA) peut susciter des mouvements migratoires et fragiliser les frontières. Les pays de l'Hinterland africain sont naturellement portés vers les Etats dotés d'une façade maritime et ont généralement des trajectoires culturelles et identitaires aux antipodes de celles des territoires d'accueil ou de transit. Ces pays de l'Hinterland ont généralement la routine et l'habitude de la guerre, toute chose de nature à favoriser le déclenchement des hostilités à la moindre adversité aux frontières ;
- La désertification de certaines régions peut également entraîner des transhumances et des mouvements de populations vers des pays au climat plus accueillant ;
- La recherche des ressources naturelles apparaît également comme un facteur potentiellement polémogène.

Les fondements stratégiques

La belligérance et la flambée des réfugiés : Les conflits-armés, quel que soit leur spectre territorial d'expression, ont une forte propension à la transnationalisation. L'exode des réfugiés en est la certification. En réalité, l'avalanche de réfugiés au niveau des frontières constitue une citadelle privilégiée de l'insécurité. Et en l'occurrence, le Cameroun a accueilli des réfugiés et des demandeurs d'asile provenant des pays limitrophes et notamment de la RCA, du Nigéria et du Tchad. Le Cameroun offre aujourd'hui l'hospitalité à plus de 100 000 personnes relevant de la compétence du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR). Des milliers d'autres se retrouvent dans des familles d'accueil.



Le principe de la libre circulation et son effet boomerang: De plus en plus, la notion de libre circulation devient moins un principe communautaire qu'un subterfuge sur lequel s'appuient les personnes désireuses de franchir les frontières pour des fins qui, à y regarder de près, sont dérogoires aux normes sécuritaires. De surcroît, nombre d'expatriés n'hésitent pas à acquérir frauduleusement la nationalité malienne pour avoir carte blanche en matière d'immigration au Cameroun. Sachant qu'il est expressément disposé dans l'article 3 de la Convention camerouno-malienne de 1964 sur la libre circulation que «...tout ressortissant d'une des parties contractantes peut entrer librement sur le territoire de l'autre Etat, y voyager, y établir sa résidence dans le but de son choix et en sortir sans être astreint à un visa ou une autorisation quelconque de séjour...». La pratique quotidienne des immigrés révèle une instrumentalisation de ce dispositif normatif ambitieux et unificateur. Au total, cette libre circulation entraîne des marées humaines au niveau des frontières et est susceptible de générer des cohabitations difficiles et des infiltrations belligènes. Les incidents enregistrés au niveau des frontières que le Cameroun partage avec le Tchad, le Gabon, la RCA, la Guinée Equatoriale l'illustrent fortement. D'où les refoulements intempestifs de part et d'autre desdites frontières.

L'instabilité dans les pays voisins se diffuse dans la sous-région et fragilise les frontières des Etats. Dans la partie septentrionale du Cameroun, la frontière est le vivier privilégié de la secte islamique BOKO HARAM. A l'Est du pays, les «Antibalaka» et les «ex Seleka» inondent la frontière de menaces à la sécurité. L'insécurité du Tchad en a engendré une autre en RCA. De même, l'instabilité au Rwanda a influé sur celle de la République Démocratique du Congo via leurs frontières.

Les facteurs tenant à l'illisibilité et à l'imprécision des frontières : Le clair-obscur qui est perceptible au niveau des frontières amplifie la difficulté qu'il y a à les contrôler et à les sécuriser. L'espace frontalier que partagent le Cameroun et le Nigéria, à Mamfe ou Amchidé par exemple, n'a pas de repères tangibles et, *mutatis mutandis*, est la proie des expatriés. Le contrôle des côtes est encore une gageure, les espaces maritimes étant encore un «serpent de mer». Dans la moitié de la dernière décennie, les côtes de certains pays d'Afrique Centrale ont été le théâtre de plusieurs prises d'otages avec demandes de rançons.

Le réchauffement climatique en outre, a tendance à faire disparaître certaines limites naturelles, rendant ainsi improbable la sécurisation des frontières territoriales.

L'argument économique lié à la quête des ressources : Les frontières sont également transgressées pour des buts lucratifs et mercantilistes. La pratique de la contrebande y est pour beaucoup dans l'instabilité des frontières en Afrique Centrale. Les frontières sont des lieux d'échanges commerciaux. Pour s'en convaincre, il suffit de se rendre à Fotokol, à Kye-Ossi, à Abang Minko'o etc. A titre illustratif, certains immigrants affluent à l'Est du Cameroun en raison des ressources en minerais qui s'y trouvent, (or, diamant etc.), fût-ce en violation des frontières.

Les questions sociologiques et identitaires

Plusieurs grands groupes ethniques sont établis dans plus d'un pays à la fois ou de part et d'autre des frontières, toute chose de nature à favoriser les trafics humains et les mouvements migratoires dans la sous-région. Les MBAYA par exemple sont présents à la fois en RCA et à l'Est du Cameroun. Les «Banyamulenge» se trouvent aussi bien au Rwanda, en Ouganda qu'en RDC. Les «Haoussas» et les Kanuri sont présents au Nigéria et à la frontière septentrionale du Cameroun. Ces grandes tribus ont l'habitude de la cohabitation et sont appelées à se déplacer aux fins de visites familiales, y compris en violation du tracé des frontières.

L'argument institutionnel et organique

Les moyens humains, matériels, logistiques et structurels sont déficitaires au niveau de nos frontières. Les effectifs, en terme de forces armées sont dérisoires, voire infinitésimaux, que ce soit au niveau de la Sûreté Nationale, de la Gendarmerie, ou des Forces de défense. Par voie de conséquence, il devient bien difficile de pacifier les frontières dans un contexte d'insuffisance criarde en personnel de défense. Au-delà du caractère très limité du nombre d'unités de contrôle, il convient de souligner, pour le déplorer, que les matériels de détection et de surveillance sont archaïques et donc en rupture avec les méthodes modernes ; malgré les efforts déployés par les Pouvoirs Publics. L'armement qui y est utilisé pour protéger les frontières est non seulement antédiluvien et anachronique, mais surtout inefficace et inadapté à des menaces qui sont généralement de grande envergure. A cela peut s'ajouter le défaut de

probité et de formation spécialisée des acteurs appelés à sécuriser les frontières, les uns et les autres cultivant le goût du lucre et la recherche effrénée de l'argent. Cependant, certaines mesures palliatives existent bel et bien pour faire face à la diffusion de l'insécurité transfrontalière en Afrique Centrale.

Les mesures de protection des frontières en Afrique Centrale

Les mécanismes de sécurisation des frontières à l'échelle de l'Afrique Centrale peuvent être envisagées sur fond de bipolarité parce qu'intégrant une approche endogène et une dynamique exogène.

La dynamique endogène

Elle est portée par un ensemble d'instances nationales ayant reçu mandat pour s'employer, à titre principal ou subsidiaire, à la sécurisation des frontières. Le dispositif Camerounais, qui est intéressant à plusieurs égards, comprend :

- **la Sûreté Nationale** avec ses démembrements territoriaux que sont les Postes Frontières, les Commissariats en charge de l'Emi-immigration, les Commissariats aux Aéroports, aux Ports, les Commissariats Spéciaux chargés du Renseignement, les Antennes de la Surveillance du Territoire et les Unités de Sécurité Publique situés aux frontières (Décret n°2012/540 du 19 novembre 2012 organisant la Délégation Générale à la Sûreté Nationale) ;
- **la Gendarmerie Nationale** et ses déclinaisons territoriales (Décret n°2001/181 du 25 juillet 2001 organisant la Gendarmerie Nationale) ;
- **l'Armée** dans ses composantes air, mer, terre ;
- **la Direction Générale de la Recherche Extérieure** et ses antennes déconcentrées ;
- **le Bataillon d'Intervention Rapide** ;
- **la Douane camerounaise et ses démembrements territoriaux** (Code des Douanes-CEMAC n°5/001-UEAC-097-CM du 03/08/2001) ;
- **la Commission Nationale des Frontières du Cameroun** créée par le Décret n°85/305 du 07 mars 1985, restructurée par le Décret n°2001/208 du 27 juillet 2001 portant réorganisation de la Commission Nationale des Frontières.

La dynamique exogène

Il s'agit ici des mesures prises aux échelles sous-régionale, continentale et internationale.

INTERPOL

Le 12 novembre 2013, un accord s'inscrivant dans la dynamique de la promotion et de la sécurité des frontières en Afrique Centrale a été signé entre INTERPOL et la CEMAC. Ce matériau normatif, qui prévoit l'ouverture de l'accès aux outils et services d'INTERPOL



aux principaux postes-frontières de six pays d'Afrique Centrale signataires de l'acte conventionnel, a été conjointement signé par le Président de la CEMAC, Pierre Moussa, et le Secrétaire Général de INTERPOL, Ronald K. NOBLE. Cet accord a pour but, entre autres, de relier 40 postes-frontières de la CEMAC à I-24/7, au système de communication policière sécurisée d'INTERPOL.

LE COPAX

Créé par le Protocole du 24 février 2000, et entré en vigueur en janvier 2004, le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale a pour dessein non seulement de mettre en œuvre les dispositions pertinentes relatives à la non-agression et à l'assistance mutuelle en matière de défense, mais davantage d'intervenir en matière de crise sécuritaire au niveau des frontières.

LA FOMAC, corrélat du COPAX, il s'agit en réalité de son organe technique.

Quelles perspectives à envisager ?

L'optimisation des stratégies de protection des frontières doit suivre des orientations tous azimuts. Sous l'angle de la Sûreté Nationale, il serait question de :

- revoir à la hausse le nombre d'unités existant aux frontières ;
- équiper les unités concernées en matériels sophistiqués de détection de faux documents, de drogues ou d'armes ;
- étendre la biométrie aux postes frontières ;
- doter les unités en armement lourd et moderne pour parer à toute éventualité de menaces ;
- spécialiser les fonctionnaires appelés à servir dans ces zones ;
- créer des unités opérationnelles de nature à riposter devant les éventuelles attaques ou agressions armées ;
- multiplier les services de renseignement qui devront prêter aussi bien en temps de paix qu'en période de crise ;
- prescrire la probité et le loyalisme aux fonctionnaires devant y servir ;
- regrouper certaines unités et Services pour évacuer les tracasseries ;
- être en état de vigilance constante ;
- multiplier les patrouilles motorisées et pédestres le

long des frontières.

Au plan stratégique, il serait nécessaire et urgent de:

- renforcer la collaboration entre tous les services impliqués dans la recherche du renseignement ;
- éviter la quête du «vedettariat» entre les Services concernés ;
- élaborer une cohésion dans l'action par l'implication des populations et des Autorités traditionnelles dans la recherche du renseignement opérationnel ;
- s'employer à la matérialisation et à la délimitation des frontières notamment avec le Tchad, la RCA et la Guinée Equatoriale ;
- renforcer, par la formation et les équipements adaptés, les moyens des Forces de défense présentes au niveau de nos frontières ;
- rendre effective la Commission Nationale des Frontières réorganisée en 2001, mais qui existe depuis 1985 ;
- moderniser les systèmes classiques de contrôle et de surveillance ;
- étendre les systèmes de vidéosurveillance aux frontières.

Il ressort de la réflexion qui vient d'être menée que l'ambiance sécuritaire au niveau des frontières de la sous-région est préoccupante. Une kyrielle de facteurs a alimenté cette atmosphère chaotique. Aussi, la permanence des conflits dans cette partie du Golfe de Guinée rend improbable sa stabilisation. Il est pourtant irrécusable que les mécanismes protecteurs des frontières, pour insuffisants qu'ils fussent, sont mis en place avec, à l'observation, le déploiement sécuritaire des Forces de maintien de l'ordre, des Forces de défense et de tous les autres Services impliqués dans ce processus. En outre, il est hors de controverse que la sécurisation des frontières est un enjeu névralgique pour la paix dans la sous-région, et conséquemment, pour le développement économique. Il serait pour le moins illusoire d'envisager le développement sans le préalable *sine qua non* de la paix et de la sécurité. Il est dès lors du devoir des Etats concernés d'optimiser, dans le sens de la modernisation, leurs dispositifs normatifs, stratégiques et opérationnels de sécurisation des frontières. Dans le cas contraire, l'Afrique Centrale pourrait sombrer soit dans une espèce de «Société sauvage» que décrit savamment Thomas Hobbes dans son LEVIATHAN, soit dans la tentation du retour à la souveraineté absolue. /-



Dr MESSING Jean Louis
Commissaire Divisionnaire
Directeur de la Police des Frontières/DGSN

BOKO HARAM : AUTOPSIE D'UNE MENACE TERRORISTE AUX ÉLANS TRANSRÉGIONAUX

Depuis environ cinq ans, l'actualité au Nigéria est marquée par des attaques armées et des attentats à la bombe, qui donnent à ce pays l'image d'un «Afghanistan africain». Ces actes sont pour l'essentiel le fait d'un groupe criminel, Boko Haram, inscrit par le Département d'Etat américain au rang des organisations terroristes les plus redoutées. Si un bilan chiffré exact des pertes en vies humaines et des dégâts matériels causés par cette secte est difficile à établir à ce jour, il paraît néanmoins nécessaire d'évoquer quelques actes inscrits à son palmarès, notamment l'attaque contre le siège des Nations Unies à Abuja en août 2011, l'enlèvement de quelques 223 lycéennes¹ en avril 2014 dans le Nord du Nigéria, de même que les enlèvements successifs de la famille Moulin FOURNIER en février 2013, de trois religieux et de dix Chinois en mai 2014 dans l'Extrême-Nord du Cameroun. Devant la résistance de cette organisation aux assauts d'une armée nigériane fortement critiquée dans le cas d'espèce, et considérant son extension aux pays voisins du Nigéria, les Chefs d'Etat du Cameroun, du Tchad, du Nigéria, du Bénin et du Niger se sont réunis à l'Élysée le 17 mai 2014, en présence des représentants du Royaume Uni, des Etats-Unis et des Nations Unies. A l'issue de la rencontre, les personnalités présentes ont décidé de conjuguer leurs efforts pour combattre la secte, à laquelle par ailleurs, une guerre a été officiellement déclarée. Cette démarche suscite des interrogations, concernant le niveau de pertinence de la menace Boko Haram sur les pays voisins du Nigéria, à l'instar du Cameroun. Quel est le niveau de connaissance dont on dispose à son sujet? En quoi ce groupe constitue-t-il une menace sérieuse pour le Cameroun? Peut-on véritablement le cerner, au sens stratégique du terme? Telles sont les principaux éléments de problématique qui structurent la présente réflexion, elle-même construite autour du principe selon lequel une bonne connaissance de la menace Boko Haram est vitale pour la conception et la mise en œuvre de moyens de lutte pertinents et efficaces sur le long terme.



¹ Il convient de souligner qu'à la date du 24 mai 2014, les médias font état de ce que le nombre de dames et jeunes filles enlevées dans le Nord du Nigéria depuis le mois d'avril 2014 est porté à plus de 300. Cette information est peu réfutable, dans la mesure où certaines localités de cette partie du Nigéria semblent être sous le contrôle de la secte islamiste.



Généalogie de la menace Boko Haram

Alors même que plusieurs pays sont en guerre contre Boko Haram, au jour d'aujourd'hui, le niveau de connaissance sur la secte reste insuffisant. Cette situation est visible même au Nigéria où le groupe a vu le jour, brouillant ainsi les pistes d'une stratégie efficace.

Boko Haram est né en 1995 au Nord du Nigéria, dans un environnement marqué par une forte domination de l'islam en tant que religion et mode de vie. Il paraît nécessaire de rappeler que cette région a connu par le passé, deux mouvements jihadistes et de prédication, qui constitueront le socle de son enracinement historique et socioculturel. Il s'agit d'abord du Jihad d'Ousman Dan Fodio lancé en 1802, et dont la conquête va gagner l'ensemble des trois régions septentrionales du Cameroun, et le Nord du Nigéria. Plus tard, un mouvement similaire vit le jour en 1980, sous le leadership de Alhaji Marwa Mutatsine. Baptisé Mutatsine, ce mouvement a mené des attaques contre toutes les personnes dont le comportement était jugé en marge des prescriptions du Coran. Les traces de sa dernière expansion remontent à 1983. Ce mouvement aurait façonné la population, au point de voir l'émergence d'un autre groupe, appelé «*Shabab Muslim Youth Organization*» en 1995, qui s'est métamorphosé pour devenir Boko Haram. Jusqu'en 1999, le Groupe est resté dans le silence. Il sera renforcé avec sa prise de contrôle par Mohammed Yusuf, dont l'action a été importante dans la radicalisation du groupe et son ouverture à d'autres réseaux terroristes².

Yusuf Mohammed est peu scolarisé³. Il a abandonné ses études au niveau secondaire, préférant, comme dans la plupart des familles nigérianes, suivre les enseignements coraniques dans

des conditions rudes. Il a adopté une vision radicale de l'islam après son passage au Niger et au Tchad. Installé à Maiduguri en 2001, il a créé un groupe dérivé de son nom, le Yusufiyya, dont les membres perpétreraient des attaques ciblées. C'est plus précisément en 2002 qu'un Comité de Sheikhs (dignitaires musulmans) nomme Mohammed Yusuf chef de la secte qui portera plus tard le nom de Boko Haram. Son idée de base consistait à ne pas croire aux théories scientifiques occidentales. Il refusait de croire que «la terre est ronde» et que la pluie résulte de l'évaporation d'eau, paradoxalement sans se passer des luxes de la technologie occidentale⁴. En 2004, la secte établit une base dans un village au Nord du Nigéria. Cette base a été baptisée à dessein, «Afghanistan». Dans le même ordre d'idées, en 2008, un groupe de jeunes non scolarisés, se désignant publiquement par le terme Boko Haram lance des attaques terroristes en soulignant qu'ils sont des «Talibans». A la mort de Mohammed Yusuf en 2009, il est remplacé par le numéro deux de la secte, Mohammed Shekau. Celui-ci continue à diriger le groupe avec l'ampleur qu'on lui connaît aujourd'hui.

Littéralement, le mot Boko est une déformation du mot *Book*, utilisé ici pour désigner l'éducation, mais aussi la culture occidentale. Haram quant à lui signifie, dans le jargon de l'islam, ce qui est illicite ou interdit. La jonction de ces deux mots signifie en conséquence «la culture occidentale est illicite». L'idée fondamentale est qu'il faudrait bannir tout ce qui est vecteur de la culture occidentale. Cependant l'appellation que les membres du groupe lui confèrent est plutôt *Jama'atu Ahlis Sunna Lidda'awati wal-jihad* c'est-à-dire Peuple commis à la propagation des enseignements du prophète (Mohammed) et du Jihad⁵. Celle-ci semble mieux traduire la philosophie mise en exergue par ce dernier. En effet, l'intention du Groupe est

² A. I. Ajayi, «Boko Haram and Terrorism in Nigeria : Exploratory and Explanatory Notes», *Global Advanced Research Journal of History, Political Science and International Relations*, Vol.1 (5), pp. 103-107, juillet 2012.

³ Au sujet de la personnalité même de Yusuf Mohammed, lire Aheed Salaam, «the Psychological Make-up of Muhammad Yusuf», *Boko Haram: Anatomy of Crisis*, e-International Relations, Bristol, octobre 2013, pp.46-52

⁴ Freedom C. Onuoha, «Boko Haram, Nigeria's Extremist Islamic Sect», *Al Jazeera Center for Studies*, 29 février 2012.

⁵ A. I. Ajayi, *Op. cit.*



de remplacer l'Etat moderne par un Etat traditionnel islamique⁶, dans lequel la Sharia fera force de Loi fondamentale. Nonobstant cette philosophie dite islamique, il importe de relever que des raisons géopolitiques expliquent largement l'émergence de la secte islamiste dans le Nord du Nigéria, notamment la marginalisation et la pauvreté, sources d'une haine profonde pour l'Occident⁷.

Une nébuleuse terroriste aux connexions transfrontalières

En dehors des effectifs estimés autour de 500 000 membres recrutés essentiellement dans les écoles coraniques, les adeptes de Boko Haram sont difficiles à identifier et d'origines diverses. Cette existence réelle mais nébuleuse est caractéristique du foyer originel de Boko Haram (Nigeria) où les leaders sont néanmoins connus, et en constitue l'une des forces dans la conduite de ses attaques, notamment au Cameroun.

En janvier 2013, Abu Mohammed Ibn Abdulazeez, considéré par le pouvoir nigérian comme l'un des chefs de Boko Haram déclare, au nom de la secte, un cessez-le-feu, à la suite des négociations qu'il a indiquées avoir conclu avec le Gouvernement nigérian. Immédiatement, Aboubakar Shekau, chef réel de Boko Haram, s'est désolidarisé de cette déclaration, soulignant à l'endroit de ses adeptes qu'Abu Mohammed n'était qu'un imposteur. Quelques semaines plus tard, des attaques meurtrières ont secoué plusieurs villes nigérianes, preuve de ce que Boko Haram n'avait pas de lien avec ce dernier. Cette situation démontre à la fois le peu de connaissance de la part des Autorités nigérianes sur Boko Haram⁸, mais aussi donne-t-elle l'impression d'une tentative de récupération politique.

⁶ Ali S. Yusufu Bagaji, Moses Shaibu Etila, Elijah E. Ogbadu et Jafa'aru Garba Sule, «Boko Haram and the Recurring Bomb Attacks in Nigeria: Attempt to impose Religious Ideology through Terrorism», *Cross-cultural Communication*, Vol. 8, No1, 2012, pp. 33-41.

⁷ Jean Ziegler explique en partie la violence au Nigéria par la pauvreté, avec une forte population vivant dans le dénuement

aux cotés de l'élite minoritaire ayant accaparé les revenus pétrolières. Lire à ce sujet, Jean Ziegler, *La haine de l'Occident*, Paris, Albin Michel, 2008.

⁸ Hakeem Onapajo, «Why Nigeria is Not Winning the Anti-Boko Haram War», *Boko Haram: Anatomy of Crisis*, e-International Relations, Bristol, octobre 2013, pp.53-59.

⁹ Ibid.

Tentant d'en expliquer la montée en puissance, sans toutefois en fournir des preuves irréfutables, d'aucuns ont spéculé sur des liens qui existeraient entre Boko Haram et les élites politiques du Nord du Nigéria. L'explication en serait le non respect par le Président Goodluck Jonathan d'un pacte qui voudrait qu'il y ait une alternance entre le Nord musulman et le Sud chrétien au sommet de l'Etat. Certains leaders politiques pensent à dessein que les élites politiques musulmanes du Nord seraient derrière Boko Haram dans l'optique de mettre le pays dans une situation de chaos aux fins de départ du Président Goodluck Jonathan.

Parallèlement, la plupart des personnalités du Nord du Nigéria jugent inappropriée la stratégie militaro-centrée de lutte contre Boko Haram mise en place par le Gouvernement. Elles estiment que cette secte est soutenue par les élites du Sud, avec pour objectif d'assaillir militairement les Etats du Nord concernés et de réduire au silence l'ensemble du Nord du Nigéria⁹. Cet état de fait témoigne de ce que Boko Haram est une organisation difficile à cerner par les pouvoirs publics.

En outre, Boko Haram aurait des connexions fortes avec d'autres groupes islamistes et disposerait de membres dans plusieurs pays dont le Cameroun, avec des capacités réelles de nuisance. En 2004, Mohammed Yusuf établit des liens entre son groupe et le Groupe salafiste pour la Prédication et le Combat (GSPC) en Algérie, qui deviendra plus tard, Al Qae da au Maghreb Islamique (AQMI), notamment en matière de formation et d'entraînement de ses membres au combat et au maniement des explosifs. Il a également été révélé que 40 millions de Nairas ont été transférés au compte de Boko Haram, en provenance d'Algérie¹⁰. A cette somme s'ajoutent près de 500 000 Nairas par jour collectés par l'organisation en guise de cotisation de ses membres¹¹. Ce qui lui donne des moyens importants, renforcés aux fils des enlèvements par les rançons exigées.

Par ailleurs, les experts redoutent une expansion de Boko Haram dans tout le Bassin du lac-Tchad au regard de son mode de recrutement. En effet, l'un des facteurs de cette expansion pourrait être le lien entre ses dirigeants et des leaders religieux des pays dans lesquels ils ont fait des études coraniques. Mohammed Yusuf par exemple aurait eu des connexions au Tchad et au Niger.

¹⁰ A. I. Ajayi, op.cit.

¹¹ Judeofor Adibe, «What do we Really Know about Boko Haram?», *Boko Haram: Anatomy of Crisis*, e-International Relations, Bristol, octobre 2013, pp.09-15.

Au regard de ce qui précède, Boko Haram constitue une menace réelle pour tous les pays voisins du Nigeria. Difficiles à identifier en dépit d'une tentative d'établissement du portrait-robot de ses membres¹², ces deniers pourraient avoir infiltré les appareils étatiques. De tous les voisins du Nigeria, le Cameroun est l'un des pays le plus exposé à la menace Boko Haram.

Une menace sérieuse pour le Cameroun

Ses liens sociohistoriques étroits avec le Nigeria, la porosité de ses frontières couplée avec l'existence d'un Accord de libre-circulation appliqué par les deux pays, exposent le Cameroun à la menace de Boko Haram. Au Nigeria, cette organisation a émergé d'un contexte historique marqué par le jihad. Dans l'ensemble des mouvements religieux nés au Nigeria, il faut relever que la partie septentrionale du Cameroun a systématiquement été intégrée à la stratégie des différents acteurs. Ainsi, l'islamisation de cette partie du pays a été un élément fondamental pour Ousman Dan Fodio. De même, Alhadji Marwa avait ses connexions et ses visées sur l'extrême-Nord actuel du Cameroun¹³.

Bien plus, Boko Haram recrute dans les écoles coraniques dont les règles soumettent les apprenants à l'endurance face à la pauvreté. Ces écoles, pour celles qui sont basées au Nigeria, recrutent également des apprenants venus des pays voisins, notamment du Niger, du Bénin ou du Cameroun¹⁴. Même si de pareilles écoles coraniques n'existent pas en grand nombre au Cameroun, elles se diffusent via d'anciens apprenants formés au Nigeria, dont certains ont souvent fait le porte-à-porte pour demander l'assistance des populations. Ces adeptes potentiels constitueraient ainsi la trame du système de renseignement de Boko Haram. La réflexion que suscitent les attaques menées par Boko Haram sur le territoire camerounais est relative à sa capacité à mobiliser un nombre important de combattants lourdement armés et entraînés aux techniques de combat. À l'évidence, la plupart de ces combattants seraient temporairement sur le territoire camerounais. Ils pourraient même être des camerounais, ou du moins des étrangers en possession des documents d'identité délivrés par les Autorités camerounaises, au mépris de la réglementation.

En outre, les similitudes ethnoculturelles seraient une véritable source de confusion entre Camerounais et Nigériens dans les zones frontalières. Des familles camerounaises ont été séparées par les frontières artificielles héritées de la colonisation. Dans cette logique, ces derniers auraient ainsi toutes les facilités pour opérer sans considération de barrières frontalières. Cela peut



expliquer la maîtrise par Boko Haram de la géographie (relief) du Cameroun que ses membres exploitent à leur guise. Il convient également de rappeler le retrait de l'État, révélé lors des discussions sur le tracé de la frontière Cameroun-Nigeria, notamment dans la zone de Darack. Dans ce contexte, la zone de droit que s'est taillé Boko Haram au Nigeria dans laquelle le contrôle de l'État Fédéral est quasi-inexistant pourrait s'étendre à des localités frontalières camerounaises.

Par ailleurs, en termes d'hypothèse, la pertinence de la menace de Boko Haram au Cameroun va au-delà de l'enrôlement des populations locales, et met en exergue une implication de certaines élites du Grand Nord. Les interrogations de la presse sur la non-revendication par Boko Haram des deniers enlèvements qui lui sont attribués ont toute leur pertinence et pourraient implicitement donner le signal quant à l'existence d'une filiale camerounaise de Boko Haram, qui opérerait pour la rançon comme source de financement. Elle traduirait ainsi la volonté affichée par les organisations islamistes, de recruter sur une base idéologique avant d'établir des liens véritables.

En somme, la guerre lancée contre Boko Haram répond à l'évolution de ce groupe terroriste. Néanmoins pour le Cameroun, afin de maximiser l'anéantissement de ce groupe criminel, il paraît nécessaire, au-delà de l'option militaire, d'adopter une approche intégrée qui mette en synergie les populations locales avec les pouvoirs publics.



ZOURMBA OUSMANOU
Diplomate, MINREX

¹² Certains auteurs estiment que les adeptes de Boko Haram portent de longues barbes et des voiles noirs ou rouges. Freedom C. Onuoha, Op. cit.

¹³ Sean M. Gourley, «Linkages between Boko Haram and Al Qaeda: A Potential Deadly Synergy», Global Security Studies, été 2012; Vol.3, No3.

¹⁴ Freedom C. Onuoha, op. cit.

LA PROBLÉMATIQUE DE LA PROLIFÉRATION DES ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE EN AFRIQUE CENTRALE

Les armes légères et de petit calibre (ALPC)¹ sont considérées depuis plus d'une décennie comme une menace à la paix et à la sécurité internationales en raison de leur prolifération² anarchique et de leur utilisation abusive dans le monde. Elles sont incluses comme huitième catégorie des armes classiques répertoriées dans le Registre des armes conventionnelles de l'ONU à la faveur de l'adoption, le 2 avril 2013, du Traité sur le commerce des armes (TCA) par l'Assemblée Générale des Nations Unies. D'usage facile, leur faible coût les rend très disponibles au point de constituer à ce jour, la principale menace à la sécurité humaine en Afrique Centrale³. Quelles sont les manifestations de cette menace et comment y faire face? Telle est la question à laquelle les développements ultérieurs tentent de répondre.



Caractéristiques générales de la prolifération des ALPC en Afrique Centrale

De par sa nature transfrontalière et à cause de la porosité des frontières, la prolifération des ALPC en Afrique Centrale fragilise la paix et la sécurité des Etats de la sous-région. En effet, sur les 875 millions d'ALPC en circulation dans le monde, dont 650 millions

détenues par les civils (soit approximativement 75% du total connu)⁴, près de 5 à 6% de cet arsenal meurtrier se trouverait en Afrique Centrale⁵. Par ailleurs, au plan mondial, la circulation incontrôlée et l'utilisation immodérée des ALPC causeraient au moins 500.000⁶ victimes par an. Or, dans la seule République Démocratique du Congo, entre 1990 et 2004, les ALPC auraient tué plus de 3.500.000

¹ UNREC 2011: Convention de Kinshasa, article 2.a. Publication des Nations Unies, p.1. «Toute arme meurtrière portable (individuellement ou collectivement) qui propulse ou lance des plombs, une balle ou un projectile par l'action d'un explosif, ou qui est conçue pour ce faire ou peut être aisément transformée à cette fin, à l'exclusion des armes légères et de petit calibre anciennes ou leurs répliques (qui) n'incluent en aucun cas celles fabriquées après 1899.

² La prolifération s'entend ici, dans un premier temps, comme l'accroissement excessif d'armes à feu en volume

ou masse, et en qualité ou genre. Dans ce cas de figure, on parle de prolifération horizontale. Par ailleurs, la prolifération s'entend également de l'augmentation inconsidérée du nombre d'acteurs (étatique ou non-étatique) détenant des armes à feu. Dans ce cas, on parle de prolifération verticale.

³ UNREC 2011 : Convention de Kinshasa, article 2.q. Publication des Nations Unies, p.3. Il s'agit ici de l'espace géographique couvrant l'ensemble des 11 Etats membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique Centrale : Angola,

Burundi, Cameroun, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Tchad.

⁴ Small Arms Survey 2007, p.39

⁵ Owona Alima (kisito Marie) 2007 : La prolifération et la circulation illicite des ALPC en Afrique Centrale : étude du phénomène et analyse critique des mécanismes de contrôle, Université de Yaoundé 2, p.8

⁶ Beullac, Lazare et Krempel, Jörg. 2006 : Armes légères : syndrome d'un monde en crise, Paris, L'Harmattan, p.4



personnes⁷, c'est-à-dire près du triple de la population gabonaise actuelle. Un peu plus tôt dans le même pays, c'est-à-dire entre 1998 et 2001, les conflits armés y avaient déjà fait près 2,5 millions de morts⁸. Les personnes tuées seraient pour la plupart des civils⁹, notamment les femmes et les enfants. À ce sombre tableau, on pourrait également ajouter de nombreuses personnes blessées, mutilées, déplacées et d'innombrables réfugiés. Compte tenu des drames humains qu'elle occasionne, il convient de souligner que la prolifération des ALPC en Afrique Centrale est essentiellement favorisée par les conflits armés intra-étatiques de succession politique qui s'y sont développés dans la sous-région. D'après John Kazembé, « ces conflits opposent plusieurs groupes sociaux dont l'un a le contrôle de l'appareil militaire. Le groupe contestataire du pouvoir en place va s'armer dans la mesure de ses moyens et se tourner inévitablement vers les armements bon marché et faciles à obtenir. Le groupe politique au pouvoir réagira en mettant en place un réseau de défense civile lui permettant de faire face à la rébellion armée. D'où la création de groupes paramilitaires et de milices proches du pouvoir comme au Rwanda ou au Burundi, et l'achat d'importantes quantités d'ALPC par le Gouvernement»¹⁰. Ce sont donc de telles situations qui sont à la base du nombre excessif d'ALPC présentes dans la sous-région. Ceci est d'autant plus vrai que les armes ayant servi dans tel conflit se

retrouvent facilement dans tel autre, du fait de la porosité des frontières doublée d'une absence ou d'une faiblesse des systèmes étatiques de gestion et de sécurisation des stocks, ainsi que des complicités ou des connexions existantes entre mouvements de rébellions et trafiquants internationaux d'armes à feu. En somme, la principale caractéristique de la prolifération des ALPC en Afrique Centrale est qu'elle provient en grande partie des nombreux conflits armés qu'a connus la sous-région, d'une part, et de l'incapacité des États à instaurer de bonnes pratiques en matière de contrôle des transferts d'armes à feu, de gestion et de sécurisation des stocks d'autre part. En Afrique Centrale comme ailleurs dans le monde, la prolifération des ALPC prolonge les affrontements autant qu'elle intensifie la violence armée qui retarde le développement socio-économique et politique des États. La présence nocive de ces véritables engins de mort y crée un cercle vicieux où l'insécurité augmente la demande, et où la fourniture d'ALPC engendre réciproquement plus d'insécurité avec des coûts inestimables sur le plan humain.

Impacts de la prolifération des ALPC sur le développement des États d'Afrique Centrale

La prolifération des ALPC a de nombreuses conséquences néfastes sur le développement des États d'Afrique Centrale. A titre d'exemple et sur un plan strictement politique et institutionnel, la prolifération des ALPC a pour coût essentiel la fragilisation et parfois même l'effondrement des États, l'anarchie, la militarisation de la population civile¹¹, le travestissement des processus et des idéaux démocratiques ainsi que la criminalisation du pouvoir¹². La crise actuelle que vit la République Centrafricaine à la suite du coup de force mené par les rebelles de la Séléka en est la parfaite illustration. De plus, la prolifération anarchique des ALPC en Afrique Centrale a de graves conséquences sur le respect des droits fondamentaux de la personne humaine¹³, notamment sur les populations civiles qui ne prennent pas part aux hostilités. En effet, l'utilisation abusive et la présence massive de ces armes favorisent pour ainsi dire, la violation des droits économiques, sociaux et politiques des populations.

⁷ Dramane Bouko (Chabi) : La circulation des ALPC en Afrique de l'Ouest : contribution à une étude au programme de désarmement, Université d'Abomey-calavi, p.3, www.memoireonline.com

⁸ Haut Conseil français de la coopération internationale, 2005 : Réduire l'impact du trafic des armes légères sur le développement : les moyens à mettre en œuvre, Paris, p.7

⁹ Des personnes ne prenant pas ou plus part au combat, et qui mériteraient d'être protégées dans le sens prescrit par les

Conventions de Genève de 1949 et leurs Protocoles additionnels de 1977.

¹⁰ KAZEMBE John : De la problématique du contrôle des ALPC et de la répression de la circulation illicite des ALPC en Afrique Centrale, www.memoireonline.com

¹¹ Le processus de militarisation de la population civile signifie que les groupes en présence ont décidé de créer entre eux un rapport de force au moyen des armements et d'abandonner systématiquement le terrain de la discussion politique et de la négociation.

¹² En 1994 au Rwanda, le pouvoir a procédé lui-même à la distribution aux populations civiles des armes blanches et des armes à feu.

¹³ Les viols et violences sexuelles contre les femmes, y compris celles qui sont enceintes et celles qui ne sont pas mûres, sont de nature à nier l'humanité même des victimes.



Violation du droit au logement, à la santé et à l'éducation

Des immeubles, des maisons, des usines, etc. à usage civil ont été détruits au cours des combats dans bon nombre de conflits survenus en Afrique Centrale¹⁴. Les populations concernées se sont retrouvées sans toits, devenant *de facto* plus vulnérables, parce qu'exposées plus directement à d'autres attaques puisque n'ayant plus d'abris où se cacher. Des hôpitaux ont également été endommagés à cause des attaques qui les ont ainsi empêchés d'être opérationnels, et d'apporter l'assistance nécessaire aux populations civiles qui en avaient besoin. Ce qui est vrai pour les maisons d'habitation et pour les hôpitaux, l'est également pour les écoles, qui par nature, sont considérées par le Droit International Humanitaire comme des « biens à caractère civil » qui ne peuvent par conséquent être attaqués, à moins qu'ils ne servent à des fins militaires.

Violation du droit à la consommation et à un cadre de vie décent

Dans de nombreux conflits en Afrique Centrale, la prolifération des ALPC a entraîné des baisses considérables de revenus que tirent généralement les Etats du commerce et du tourisme¹⁵. La faune, à travers l'action des braconniers des espèces protégées, subi le contrecoup des actions de bandes armées¹⁶. La flore est également détruite, tandis que dans le même temps sont illégalement exploitées les ressources minières¹⁷ et pétrolifères des pays concernés. Cette situation amène parfois les Etats à réaffecter leurs ressources à d'autres fins que le développement, surtout lorsqu'il s'agit de faire face à des groupes armés non-étatiques se battant pour le pouvoir. En outre, des puits, des

canalisations d'eau, des réservoirs ou châteaux d'eau, des stations de pompage et de traitement des eaux ont parfois été réduits à néant par la suite d'attaques soutenues et prolongées, comme ce fut le cas récemment à l'Est de la République du Congo. Dès lors, il est clair que la perturbation du réseau de distribution d'eau augmente la souffrance des populations civiles. Parallèlement, les dégâts subis par les systèmes d'approvisionnement d'eau entraînent des risques graves de maladies comme la diarrhée, le choléra et bien d'autres maladies infectieuses du fait de l'insalubrité. Au cours des affrontements, les installations électriques, ainsi que les stations d'essence subissent également des dommages dont les conséquences sont immédiatement ressenties par les populations.

Violation du droit à la libre circulation et au libre mouvement

Les routes et les ponts sont souvent pris pour cibles même s'ils sont empruntés par les civils. Le dommage causé par les attaques du réseau routier a généralement un coût financier énorme que l'Etat et les citoyens doivent payer. Les dégâts infligés aux routes et aux ponts entraînent souvent l'interruption des fournitures de vivres, voire des médicaments et des services divers aux populations. Parallèlement, les ports et les aéroports font l'objet d'attaques par les belligérants.

Dispositif national et sous-régional de lutte contre la prolifération des ALPC en Afrique Centrale

Pour faire face à la prolifération des ALPC en Afrique Centrale, les acteurs intéressés développent essentiellement deux types de mesures : des mesures

¹⁴ Angola, RDC, Tchad et Rwanda

¹⁵ La guerre civile du milieu des années 1990 en République du Congo a causé une chute brutale des revenus liés à la vente du pétrole et au développement des activités touristiques dans le pays.

¹⁶ Le Tchad, la RCA, le Cameroun, et dans une moindre mesure le Gabon sont confrontés à cette douloureuse situation

¹⁷ Est de la République démocratique du Congo.

d'ordre institutionnel et des mesures d'ordre normatif. Ces mesures sont mises en place pour créer une synergie entre les actions menées au niveau national, notamment par les pouvoirs publics compétents, et les actions menées au niveau sous-régional, principalement par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC). Contrairement à ce qui se passe pour les armes de destruction massive¹⁸ dont le dispositif de lutte vise l'éradication totale et complète, la lutte contre la prolifération des ALPC en Afrique Centrale se limite à la régulation et au contrôle des flux licites et illicites. Ceci, pour empêcher les transferts d'ALPC vers des acteurs non autorisés. Cette option de lutte part du constat que les ALPC font certes des dégâts sur le plan sécuritaire, mais il n'en demeure pas moins qu'elles sont une source de revenus énormes pour les pays producteurs. Il ne saurait par conséquent être question d'en supprimer la fabrication ou la production. Parallèlement, ces armes servent également pour des besoins légitimes de défense et de sécurité nationale reconnus par l'ONU. Dès lors, l'option de contrôle semble être la plus pertinente et la plus opérante pour les pays de la sous-région, lesquels ont commencé à mettre sur pied un cadre normatif et institutionnel de lutte à dimensions nationale et sous-régionale.

Cadre normatif

De 2003 à ce jour, la stratégie de lutte contre la prolifération des ALPC en Afrique Centrale a été régentée aussi bien au niveau national qu'au niveau sous-régional par plusieurs normes. Au niveau national, les Etats procèdent progressivement à la révision et à l'actualisation de leurs législations nationales respectives sur les armes à feu¹⁹, autant qu'ils procèdent à la domestication des textes internationaux qu'ils ont signés et ratifiés. Des plans d'action nationaux sur les ALPC sont également élaborés ou en cours d'élaboration²⁰. S'agissant de l'architecture normative en vigueur au niveau sous-régional, trois textes font autorité à ce jour, à savoir : le Programme d'action prioritaire de Brazzaville de 2003 sur la lutte contre la prolifération des ALPC en Afrique Centrale, la Convention de Kinshasa sur les ALPC et son Plan de mise en œuvre adoptés tous deux en 2010²¹. En outre, la CEEAC procède actuellement à l'élaboration d'un Guide d'harmonisation des législations nationales sur les ALPC qui va retracer les standards à suivre par les législations nationales en matière de réglementation des ALPC.



¹⁸ Armes nucléaires, armes chimiques et armes biologiques.

¹⁹ La RDC, le Burundi et le Rwanda ont adopté de nouvelles lois sur les ALPC.

²⁰ C'est le cas en RDC, au Burundi, au Rwanda, en RCA, au Tchad et au Congo Brazzaville.

²¹ Les ministres des Etats membres de la CEEAC ont adopté à Brazzaville dès 2003, c'est-à-dire deux ans seulement après

l'adoption du Programme d'action de l'ONU sur les ALPC, un Programme d'action prioritaire de lutte contre la prolifération des ALPC en Afrique Centrale. Celui-ci constituait jusqu'en 2009, le texte de référence par excellence. Dans le même ordre d'idées, un saut qualitatif a été fait en 2010 avec l'adoption à Kinshasa par les ministres des Etats membres du Comité, de la Convention de l'Afrique Centrale pour le contrôle des ALPC, de leurs munitions et de toutes pièces et

composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage dite « Convention de Kinshasa ». La sous-région est ainsi quittée de la base de référence éminemment politique qu'est le Programme d'action prioritaire de Brazzaville de 2003, à une référence beaucoup plus juridique et contraignante qu'est la Convention de Kinshasa de 2010.

Cadre institutionnel

Au niveau institutionnel, qu'il s'agisse de la dimension nationale ou de la dimension sous-régionale, l'application des normes requiert indubitablement la mise en place d'organes spécifiques et le renforcement de leurs capacités techniques. Au niveau interne, chaque Etat tente de renforcer progressivement, autant que faire se peut, les capacités des structures nationales d'application de la loi et de gestion des questions de défense et de sécurité en matière de lutte contre le trafic illicite des ALPC. Les

Etats créent également des mécanismes plus spécifiques et des dispositifs institutionnels appropriés de lutte contre le mauvais usage des ALPC, appelés « Points focaux nationaux ALPC » ou « Commissions nationales ALPC ». Au niveau communautaire, le Département Paix et Sécurité du Secrétariat Général de la CEEAC s'est doté d'une Unité ALPC logée au sein du Service de lutte contre la criminalité. Cette unité a publié et mis à la disposition des Etats membres, un Manuel de procédures d'établissement des Commissions nationales ALPC dans l'espace CEEAC. Par ailleurs, l'Unité ALPC renforce, par divers séminaires et ateliers, les capacités techniques des institutions nationales impliquées dans la lutte contre la prolifération des ALPC en Afrique Centrale. Enfin, plus généralement, c'est bien cette Unité ALPC qui assure aussi le rôle de coordination de la mise en œuvre de la Convention de Kinshasa attribué au Secrétariat Général de la CEEAC par les Etats parties.

Conclusion

La prolifération des ALPC en Afrique Centrale constitue un facteur majeur de l'escalade d'une culture de violence dans la sous-région. Les ALPC sont les armes de choix dans la plupart des conflits armés qui y ont lieu. Celles-ci ont des conséquences disproportionnées et durables sur le développement socio-économique des pays de la sous-région. Toutefois, des solutions de lutte contre ce phénomène sont mises en place au double niveau national et communautaire. Ces solutions sont essentiellement de nature normative et



institutionnelle. Mais pour intéressantes qu'elles puissent l'être celles-ci ne pourront être pertinentes à long terme que si elles continuent de s'accompagner d'une implication plus grande et effective des Organisations de la société civile (OSC). Il semble que l'ampleur de la situation commande une telle collaboration, et le besoin de créer des espaces publics fiables et sécurisés au niveau de la sous-région l'exige également. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le Programme d'action des Nations Unies de 2001, et d'autres textes pertinents en la matière adoptés au niveau continental et sous-régional, ont réservé une place prioritaire aux OSC. Dans cet ordre d'idées, la mobilisation des OSC au niveau national comme au niveau régional contre la prolifération des ALPC ne devrait pas se démentir. Il existe à ce jour un Réseau d'action sur les armes légères en Afrique Centrale (RASALAC) qui collabore déjà, en tant que OSC, avec le Secrétariat Général de la CEEAC. C'est dire que les OSC d'Afrique Centrale ont effectivement un rôle prépondérant à jouer²². Par conséquent, on peut utilement imaginer que ces OSC, sans perdre leur indépendance et la spécificité de leurs actions, doivent continuer d'être invitées à intégrer les mécanismes officiels de lutte contre les ALPC déjà mis en place par les Etats dans l'espace de la CEEAC.

²² Les membres du RASALAC pourraient travailler à la vulgarisation de l'information sur l'étendue et l'ampleur du phénomène de la prolifération des ALPC dans leurs pays respectifs, promouvoir par des campagnes de sensibilisation ciblées les politiques nationales en la matière, soutenir les projets nationaux ou transfrontaliers d'éducation à la paix, aux valeurs démocratiques, à la tolérance des différences, à la résolution pacifique des conflits et faire des publications des données en leur possession.

Dr. Thierry ZANG
Expert en Armes légères et de petit calibre
Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC)

LA PROBLÉMATIQUE DE LA CIRCULATION DES ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE EN AFRIQUE CENTRALE

La prise de conscience au sujet des méfaits de la circulation et du trafic illicites des ALPC en Afrique Centrale a été initiée par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC au début de la décennie 2000. Ces Etats ont pris des mesures afin de bâtir une sous-région suffisamment délestée du poids de ces armes, dans l'optique globale d'une Afrique Centrale en paix, en sécurité et stabilisée.

Les dispositifs politiques de limitation de la circulation des ALPC

Avant de parvenir à l'adoption en juillet 2001 du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, les Etats africains ont voulu s'accorder sur une position commune qu'ils présenteraient aux assises de New-York. D'où la Déclaration de Bamako, prise en 2000. Suite à cette Déclaration et à l'adoption du PoA, les Etats d'Afrique Centrale ont décidé de sa mise en œuvre en zone CEEAC. C'est au cours de la 18^e réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique Centrale (Bangui août 2002), qu'avait été recommandée l'organisation d'un séminaire de mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies en zone CEEAC. Brazzaville (RDC) avait alors hébergé ce séminaire, du 12 au 14 mai 2003. Ce dernier a eu le mérite de préciser dans le Programme de la CEEAC, des points sur lesquels les actions devaient être

menées aux plans national et sous-régional. Au plan national, chaque Etat devait procéder à : la mise sur pied d'une Commission nationale sur les ALPC ; la collecte et la destruction des armes ; le renforcement et l'harmonisation des législations et des procédures visant les ALPC ; le renforcement des capacités des institutions de sécurité dans le contrôle des ALPC ; la promotion de la transparence par l'établissement de registres et des banques de données ; la promotion du rôle de la société civile dans la lutte contre la prolifération des ALPC. Sur le plan sous-régional, il avait été recommandé d'une part une coopération transfrontalière en matière de lutte contre la circulation illicite des ALPC, et la mise sur pied d'une Unité sur les ALPC au sein du Secrétariat Général de la CEEAC, d'autre part. Tous ces aspects sont aujourd'hui repris par la Convention de Kinshasa.

Lorsqu'intervient l'élaboration du Protocole du COPAX en 1999 et son insertion dans le Traité instituant la CEEAC en 2000, les Chefs d'Etat et de Gouvernement lui donnent des missions en matière de paix et de sécurité. Il s'agit entre autres de la mission de «veille au renforcement de la



coopération dans les secteurs de la prévention des conflits, de l'alerte rapide, des opérations de maintien de la paix, de la lutte contre les crimes transfrontaliers, le terrorisme international, la prolifération anarchique et le trafic illicite des armes, des munitions, des explosifs et de tous les autres éléments connexes » (art. 6.a). L'article 6(c) précise pour sa part que le COPAX «encourage l'adhésion des Etats membres à toute convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des mines anti-personnel et des armes chimiques et sur leur destruction, et veille au respect de ses dispositions pertinentes». Il est par conséquent évident que les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont largement pris la mesure de la menace que représente l'utilisation abusive de ces armes. C'est cette même volonté qui les a poussés à demander l'élaboration de cet instrument juridique contraignant de lutte contre les ALPC connu sous le nom de la "Convention de Kinshasa"¹.



Généralement, la sortie de conflit est un moment d'apaisement. Cet apaisement permet de mettre en œuvre le mécanisme du DDR qui a pour but de rassembler les ex-combattants, de les désarmer et de trouver des voies et moyens pour leur retour à la vie normale. Au cours de cette opération, les armes détenues par les ex-combattants sont récupérées, identifiées, comptabilisées et destinées soit à être détruites, soit à

retourner dans les stocks des Etats. Il en est de même pour les munitions. Cela permet une diminution du nombre d'armes en circulation immédiate. C'est une opération souvent partielle, car les individus ne livrent pas toujours toutes les armes en leur possession. Dans certains pays sortis des conflits en Afrique Centrale, des processus de ramassage des armes ont été organisés par l'Etat. C'est le cas de l'Angola qui, dans les années 2007-2009, a établi un processus en trois phases. Tout d'abord, il a fallu procéder de manière pédagogique pour expliquer aux populations le projet d'opération de récupération des armes. Ensuite, il y a eu la phase de remise volontaire des armes, et enfin la phase coercitive. Le Congo aussi a effectué ce ramassage des armes sur son territoire à la fin des conflits internes des années 1993 et 1997. Ce fut également le cas du Burundi.

Les aspects opérationnels de la lutte contre la circulation incontrôlée des ALPC en Afrique Centrale

Ils peuvent relever de deux principaux ordres : le désarmement, démobilisation, réinsertion (DDR) et la réforme des secteurs de sécurité (RSS).

Le désarmement, la démobilisation et la réinsertion

Ce mécanisme intervient en situation post-confliktuelle ou en cours de conflit comme c'est le cas actuellement en RCA.

En RDC, des programmes de DDR se sont succédés tout au long des diverses négociations de paix qui ont jalonné l'histoire des conflits impliquant ce pays. Le plus souvent, ces DDR ont plutôt produit des dérapages conduisant à la reprise des hostilités. Cela signifie que la RDC est devenue un réservoir d'armes en tout genres provenant soit des anciennes rebellions ou des différents soutiens extérieurs des groupes de "forces négatives"². Il faut attendre une paix définitive dans ce pays pour espérer mettre fin aux trafics d'armes. Ces armes recyclées risquent d'être revendues dans un commerce illicite pour porter leur capacité de nuisance ailleurs, dans les pays voisins.

En République Centrafricaine, le désarmement actuel est forcé. C'est une opération militaire de contrainte pour la récupération des armes des belligérants. Il faudrait attendre qu'un certain apaisement adienne pour véritablement opérer un DDR de fond. Ce qui est certain, c'est que des armes sortent actuellement de ce pays pour être mises en

¹ Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement : (Edité par) : Convention de l'Afrique Centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composants pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage. Août 2011. In www.unrec.org.

² Jusqu'à la défaite et le dépôt des armes par le mouvement M 23 en novembre 2013, le Rwanda et l'Ouganda ont été indexés par les Nations Unies de soutenir cette rébellion.



sécurité dans les autres Etats voisins. C'est là que se situe la responsabilité des Etats dans la surveillance des points d'entrée possibles desdites armes. Tant qu'elles existent, elles pourront servir ailleurs. Il faut donc anticiper.

La réforme des secteurs de la sécurité

Le concept de réforme des secteurs de sécurité ou des systèmes de sécurité a redéfini celui de la sécurité traditionnelle, afin d'inclure non seulement la sécurité et la stabilité des Etats, mais également la sécurité et le bien être de leurs populations. C'est pourquoi la notion de sécurité humaine en est le centre. Selon l'Organisation commune pour le développement économique (OCDE)³, un système de sécurité comprend les acteurs essentiels de la sécurité (Forces armées, Services de police, Forces de gendarmerie, Service de garde-frontières, Service des douanes, Services de l'immigration, Services de renseignement et de sécurité, etc.). Il comprend en outre les organismes de gestion et de contrôle de la sécurité (ministères de la Défense et de l'Intérieur, organismes de gestion financière, commissions des plaintes du public, les institutions judiciaires et pénales etc.), et les Forces de sécurité non officielles. Ce mécanisme s'intéresse de très près au contrôle des ALPC. Dans ce sens, il incite les Etats à mettre en œuvre des politiques internes permettant ce contrôle. Or, tous les Etats d'Afrique Centrale ont des politiques dans les matières qui relèvent des systèmes de sécurité. Il leur faut simplement mettre sur pied sur le plan institutionnel, des organismes appelés par la Convention de Kinshasa et le POA, "Commissions nationales sur les armes légères et de petit calibre"⁴. Toutes ces dispositions sont reprises dans la Convention de Kinshasa. Les Etats devraient donc, pour ceux qui ne l'ont

pas encore fait, mettre sur pied les Commissions nationales car, ce sont elles qui, d'après cette convention, ont pour mission de réaliser les tâches que conseillent l'OCDE et la Convention de Kinshasa. Pour l'instant, certains Etats d'Afrique Centrale, surtout ceux qui n'ont pas connu de conflit, semblent ne pas en comprendre l'intérêt.

La réforme des systèmes de sécurité est une tâche holistique. Hormis les autres questions qui y sont liées, celle concernant le contrôle des ALPC démontre toute son importance au moment où des arsenaux sont éventrés en Libye, et que les islamistes de tous acabit tentent d'investir l'Afrique Centrale comme un nouveau sanctuaire pour leurs activités. Il y a lieu de prendre des dispositions idoines. La situation en République Centrafricaine démontre que les ALPC utilisées ont des provenances diverses (Soudan, Libye et certainement le Nigeria où sévit le groupe terroriste Boko Haram). Il faut enfin relever que la réforme des systèmes de sécurité rentre dans le cadre plus global de la gouvernance. Celle-ci permet d'anticiper la recherche des occasions d'obtention et d'usage des ALPC, comme forme d'expression politique car, ceux qui les utilisent le font souvent pour des revendications sociales, économiques et même sécuritaires.

Les défis pour le contrôle de la circulation des armes légères et de petit calibre en Afrique Centrale

Si des résultats tangibles ne sont pas perceptibles aujourd'hui dans la lutte contre les ALPC, il y a certainement des raisons à cela. Deux grands cas de figure sont à relever.

Les pesanteurs politiques

Il y a tout d'abord le déficit de volonté politique des Etats. Cette volonté devrait se manifester par l'adhésion aux instruments juridiques internationaux, régionaux et sous-régionaux. Les Etats d'Afrique Centrale ont exprimé leur volonté d'être Partie à plusieurs de ces instruments. Cependant, ces Etats ne font pas souvent montre de diligence pour remplir les obligations qui en découlent. Dans ces conditions, il manque souvent un suivi du travail à faire en interne. C'est pourquoi plusieurs textes signés

- de police, les forces armées et autres forces autorisées par l'Etat;
- la destruction des armes légères et de petit calibre, des munitions et autres explosifs connexes jugés excédentaires aux besoins sécuritaires nationaux;
- les campagnes de sensibilisation sur les armes légères et de petit calibre et les programmes de collecte et de destruction volontaires des armes légères et de petit calibre;
- la promotion de la coopération et de l'échange d'information aux niveaux régional et infrarégional pour prévenir, combattre et éradiquer le commerce international illégal des armes légères et de petit calibre.

³ Manuel de l'OCDE sur la réforme des systèmes de sécurité : soutenir la sécurité et la justice. ISBN 978-92-64-037397, 2000.

⁴ Le contrôle des armes légères et de petit calibre préconisé par l'OCDE comprend :
 -L'élaboration des lois, règlements et procédures administratives pour exercer le contrôle efficace de la production, de l'exportation, de l'importation et du transit des armes légères et de petit calibre-
 -le développement de structures institutionnelles de conseil politique, de recherche et de contrôle;
 -les programmes d'amélioration de la gestion et de la sécurité des stocks d'armes légères et de petit calibre, de munitions et autres explosifs connexes, en particulier les stocks détenus par les services

par les Etats ne sont ratifiés que parfois plusieurs années après. Depuis que la Convention de Kinshasa a été adoptée en avril 2010 et ouverte à la signature depuis le 19 novembre de la même année, l'entrée en vigueur tarde encore à intervenir. Pour ce faire, il faudrait que six instruments de ratification soient déposés auprès du Secrétaire Général des Nations Unies, qui en est le Dépositaire. A cette date, à peine quatre Etats ont fait parvenir leurs instruments de ratification à New-York. Ceci a pour conséquence le retard accusé dans la mise en œuvre de la convention par les Etats. Ceux-ci sont tenus par l'obligation de dire comment ils organisent les transferts d'armes dans les conditions fixées par les textes qu'ils ont adoptés, signés et/ou ratifiés⁵. Cela permettrait d'assurer le suivi des transferts selon les dispositions de l'Instrument international de traçage de 2005. Mais faute de mise en œuvre, la situation sur ce terrain continue de s'aggraver et les victimes se multiplient.

Dès lors, la question est de savoir si les Etats s'engagent uniquement pour faire plaisir à la communauté internationale. Pour rendre la Convention de Kinshasa efficace, il faudrait que les politiques lui donnent une véritable onction. Si celle-ci vient à manquer et que chaque Etat protège ses informations dans ce domaine, si les Etats ne récupèrent pas des armes en même temps qu'ils sécurisent celles utilisées au sein de leurs propres Forces de défense et de sécurité, le défi ne sera pas relevé.

L'harmonisation des législations au sein de la sous-région

La situation actuelle dans la sous-région en matière de lutte contre la prolifération des ALPC montre que les politiques ne se sont pas encore suffisamment intéressées à la question, notamment dans les trois pays qui n'ont jusque-là pas encore connu de conflit majeur (Cameroun, Gabon et Guinée Equatoriale). Dans ces Etats, le niveau institutionnel interne n'autorise pas encore de mener des actions de terrain selon une certaine planification. Ces Etats manquent de Commissions nationales en charge des questions relatives aux armes. Ceci pose un problème car, les armes sont encore régies par des textes très obsolètes, lorsqu'ils existent. Il y a des pays où ces textes n'existent pratiquement pas. Or, ce sont ces commissions nationales qui jouent le rôle d'interface avec le niveau sous-régional que représente le Secrétariat Général de la CEEAC. Ce sont elles qui relaient les informations tant au niveau des Nations Unies, qu'au Secrétariat Général de la Communauté. Elles reçoivent aussi des informations, des requêtes, présentent des statistiques aux Nations Unies et au Secrétariat Général la CEEAC, rappellent l'état des ratifications aux Etats, etc. Ce sont les Commissions nationales qui devraient préparer et proposer non seulement des textes qui permettent une harmonisation de la législation nationale avec les



instruments communautaires et ceux internationaux, mais ce faisant, elles devraient se constituer en réseau de partage des informations en la matière.

C'est bien cette harmonisation qui permettra par la suite d'avoir des pratiques communes et de travailler ensemble sur les points d'entrée officiels des ALPC aux frontières et hors des frontières nationales et communautaires. Les pays devraient apprendre à travailler en synergie aux frontières. Cette impulsion devrait aussi venir des politiques élaborées et mises en œuvre au niveau de la sous-région.

Conclusion

La circulation illicite des ALPC en Afrique Centrale apparaît comme un phénomène lié aux conflits et à la mal-gouvernance sécuritaire. Les responsables politiques de la sous-région ont été vite conscientisés sur le sujet au sein de l'espace CEEAC. Cette prise de conscience a permis l'émergence d'une certaine volonté politique pour mener une lutte sans merci contre la prolifération, la circulation et le trafic illicites de ce type d'armes. C'est pourquoi des dispositions juridiques ont été prises tant au niveau international qu'à celui communautaire. Seulement, il demeure un problème important afférant à la non opérationnalisation des mesures prises au plan politique. Si c'est bien au niveau politique que la volonté s'est initialement manifestée, c'est aussi paradoxalement à ce même niveau politique que se situent les principales pesanteurs. Il faudrait donc lever cette hypothèque sur la mise en œuvre des engagements pris au niveau international et aux plans régional et sous-régional. C'est le travail de terrain qui minimisera la portée de l'utilisation abusive des ALPC. Cette approche suggère que cette question fasse l'objet de véritables politiques publiques, à travers la pratique de la réforme des systèmes de sécurité au sein des Etats d'Afrique Centrale.

Colonel Mvom Jacques Didier Lavenir
Docteur de 3^e Cycle en Relations internationales
Expert chargé des Questions de Défense et de Sécurité
Secrétariat Général de la CEEAC, Libreville

⁵ Convention de Kinshasa : Chapitre II, sur les transferts.

L'INSECURITE TRANSFRONTALIERE EN AFRIQUE CENTRALE EN BREF

Tableau n°1

Composantes	Statut professionnel	Statut social	Problèmes liés à l'insécurité transfrontalière	Implication dans les activités génératrices d'insécurité	Implication dans la criminalité transfrontalière
Entrepreneurs d'insécurité au niveau des espaces frontaliers	Mercenaire ou statut indéterminé	Autogestionnaire grâce au commerce et trafics illicites divers	Revendications et violence identitaires ou politiques, fanatisme, pauvreté, quête d'enrichissement, criminalité galopante	Animateur/ Origine	Organisateur / Enrôlé
Réfugiés	Diversifié/ Chômage conjoncturel ou permanent	Majoritairement précaire/Demande de sécurité	Menaces à l'intégrité des personnes et des biens, dommages psychologiques et symboliques, problématique du retour au pays d'origine ou de l'insertion dans le tissu social du pays d'accueil	Origine/ victime/ complice	Origine/ victime / complice
Populations riveraines des pays d'accueil	Diversifié	Souvent précaire/Demande de sécurité	Alternance entre hospitalité et rejet des étrangers	Majoritairement victime/possible implication en tant qu'acteur d'insécurité/criminalité	Victime/complice/origine
L'État, les OI, les ONG impliqués dans la sécurisation des frontières	Concepteur/Régulateur des opérations de sécurisation ; instance d'organisation, de suivi du DDR/DDI...	Normes / organes/ dispositifs sécuritaires aux frontières	Déficit de contrôle et de régulation des mouvements de populations, corruption, dispositifs législatifs pauvres et non-harmonisés à l'échelle sous-régionale, extraversion des mécanismes de financement, modes opératoires inadaptés aux menaces	Surveillance et contrôles policiers et militaires, déploiement du dispositif de sécurité et de défense, prise en charge médicale et médico-légale des victimes, coopération à la sécurité, financement des mécanismes de sécurisation des frontières	Lutte à travers les incriminations ; les enquêtes ; les arrestations; surveillances et contrôles, le renseignement prévisionnel et le déploiement opérationnel

Tableau n°2

Exclusions stratégiques	Préférences stratégiques	Solutions stratégiques
<p>1. Entrepreneurs d'insécurité au niveau des espaces frontaliers</p> <p>2. Réfugiés</p> <p>3. Populations riveraines des pays d'accueil</p> <p>4. L'État, les OI, les ONG impliqués dans la sécurisation des frontières</p>	<p>1. Problèmes liés à l'insécurité transfrontalière en Afrique Centrale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entrepreneurs d'insécurité : Revendications et violence identitaires ou politiques, fanatisme, pauvreté ; quête d'enrichissement, criminalité - Réfugiés : Menaces à l'intégrité des personnes et des biens, dommages psychologiques et symboliques, problématique du retour au pays d'origine ou de l'insertion dans le tissu social du pays d'accueil - Populations riveraines des pays d'accueil : Alternance entre hospitalité et rejet des étrangers - État /OI/ ONG impliqués dans la sécurisation des frontières : Déficit de contrôle et de régulation des mouvements de populations, corruption, dispositifs législatifs pauvres et non-harmonisés à l'échelle sous-régionale, extraversion des mécanismes de financement, modes opératoires inadaptés aux menaces <p>2. Implication dans les activités génératrices d'insécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entrepreneurs d'insécurité : Animateur/ Origine - Réfugiés : Origine/ victime/ complice - Populations riveraines des pays d'accueil : Majoritairement victime/possible implication en tant qu'acteur d'insécurité/criminalité - État /OI/ ONG impliqués dans la sécurisation des frontières : Surveillance et contrôles policiers et militaires, déploiement du dispositif de sécurité et de défense, prise en charge médicale et médico-légale des victimes, coopération à la sécurité, financement des mécanismes de sécurisation des frontières <p>3. Implication dans la criminalité transfrontalière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entrepreneurs d'insécurité : Organisateur / Enrôlé - Réfugiés : Origine/ victime / complice - Populations riveraines des pays d'accueil : Victime/complice/origine - État /OI/ ONG impliqués dans la sécurisation des frontières : Lutte à travers les incriminations; les enquêtes; les arrestations ; surveillances et contrôles ; le renseignement prévisionnel et le déploiement opérationnel 	<p>1. Au plan national : réforme des secteurs de la sécurité grâce à la mise en œuvre d'une approche multisectorielle et civilo-militaire de gouvernance sécuritaire globale ; renforcement des mécanismes de contrôle et de gestion des flux frontaliers et des mouvements de populations de part et d'autre des frontières ; renforcement de la présence de l'Etat (personnels policiers et militaires, douaniers et administratifs...) au niveau des espaces frontaliers ; ajustement des modes d'intervention et de déploiement opérationnel en fonction de la nature des menaces ; application effective des engagements pris au niveau communautaire et international etc.</p> <p>2. Au plan communautaire : harmonisation des législations nationales et production de normes communautaires pertinentes; intensification de la coopération policière, judiciaire et militaire au niveau des espaces frontaliers ; éducation et sensibilisation des populations à la culture de la paix et de la non-violence ; développement des échanges d'informations dans le cadre du renseignement prévisionnel et opérationnel ; détermination du tracé des frontières, délimitation et démarcation effectives desdites frontières ; conception et opérationnalisation de mécanismes de financement endogènes etc.</p> <p>3. A l'échelle internationale : mutualisation des initiatives sécuritaires ; mobilisation des bailleurs de fonds internationaux et des OSC</p>



Ecole Internationale des Forces de Sécurité



*«Un outil au service de
la Paix et la Sécurité du Continent Africain»*